

# REVUE

---

# D'HISTOIRE DU

---

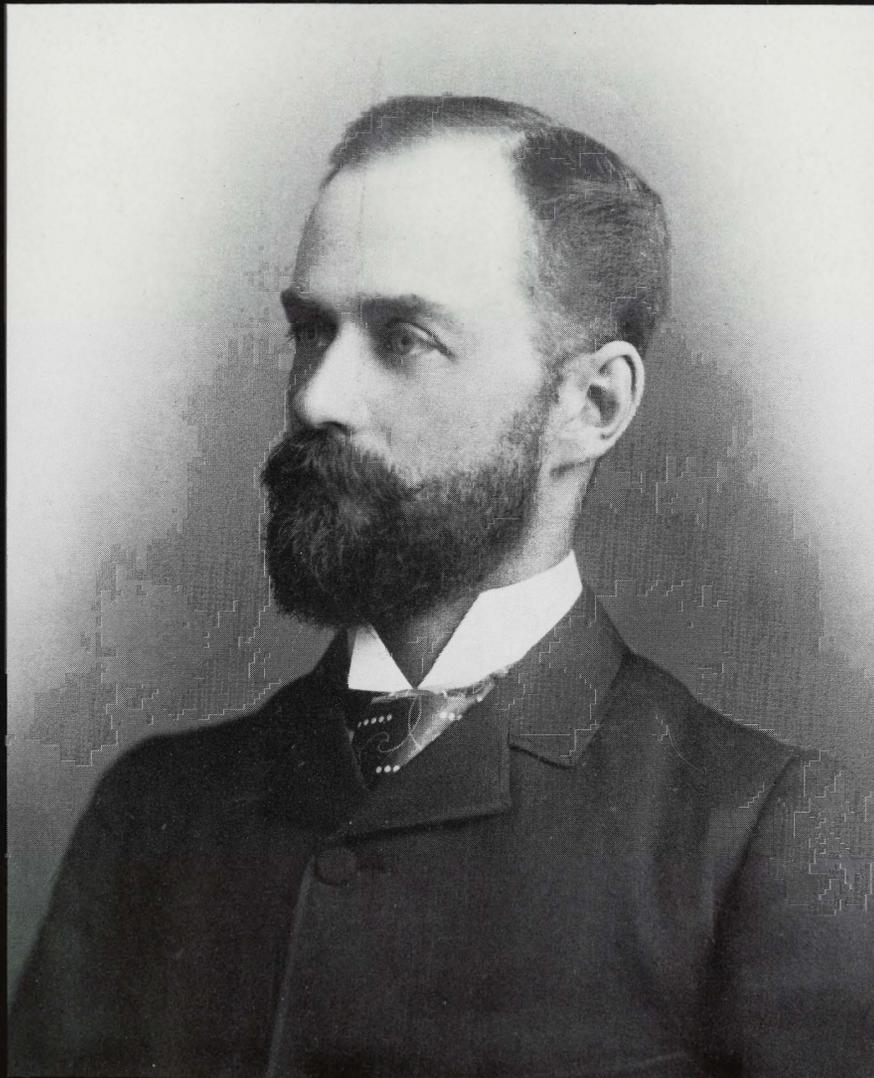
# BAS·SAINT·LAURENT

---

VOLUME XII NUMÉRO 1

NOVEMBRE 1986

3,95\$



**Aux origines de l'électrification  
rimouskoise (1895-1905)  
L'enquête diocésaine de 1945**

## Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent

Publiée trimestriellement par la Société d'Histoire régionale du Bas-Saint-Laurent

C.P. 332,  
Rimouski, Québec  
G5L 7C3

Fondée par M. Noël Bélanger en 1973.

### Conseil d'administration de la Société

Paul Lemieux, président  
Louis Trépanier, vice-président  
Jacques Proulx, trésorier  
Jean-Pierre Bernard, administrateur  
Armand St-Pierre, administrateur  
Claire Soucy, administratrice  
Yves Tremblay, administrateur

### Comité du patrimoine

Michel L. St-Pierre, président

### Comité de rédaction de la revue

Jean-Pierre Bertrand  
Paul Lemieux  
Claire Soucy

### Politique rédactionnelle

Les personnes intéressées à publier ces articles, notes de recherche, notes bibliographiques ou comptes rendus peuvent faire parvenir leurs textes en tout temps.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour publier dans la *Revue d'Histoire*. Le comité de rédaction peut, dans certains cas, assurer un support technique aux auteurs. Les textes sont lus par le comité et recommandés, selon le cas pour publication. Les auteurs demeurent cependant responsables du contenu de leurs textes. Une invitation pressante est faite aux intéressés.

### Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0381-8454

Société d'Histoire régionale du Bas-Saint-Laurent

Permis d'affranchissement au tarif de deuxième classe no 6605.

Publiée en novembre 1986.

# Sommaire

## Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent

VOLUME XII NUMÉRO 1 AUTOMNE 1986

---

Éditorial: En commençant par la fin **2**

*Paul Lemieux, président*

---

Aux origines de l'électrification rimouskoise (1895-1905) **3**

*Louise Bellemare*

---

L'enquête diocésaine de 1945 **16**

*Yves Tremblay*

---

Nouvelliste de Rimouski: Analyse du contenu littéraire de l'édition du 13 sept. 1877 **22**

*Vianney Gallant*

---

Fastes historiques **26**

*Donald O'Farrell, archiviste, A.N.Q. Rimouski*

---

### DANS NOTRE DERNIER NUMÉRO

Une petite erreur s'est glissée dans notre dernier numéro portant sur le cabotage dans le Bas-Saint-Laurent. En effet, à la page 99, au bas de la Colonne centrale, il aurait fallu lire 1713 au lieu de 1913.

Toutes nos excuses.

# Éditorial

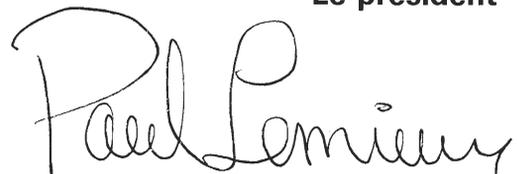
Si vous êtes de ces lecteurs qui commencent toujours à feuilleter une revue par la fin, vous n'avez pas été sans remarquer la présence de pages publicitaires dans la Revue d'Histoire. Hé oui, notre publication est maintenant ornée de publicité, que l'on retrouve regroupée dans les dernières pages. Ainsi, en sera-t-il, également des trois autres numéros qui viendront s'ajouter au fil des mois qui suivent.

Ce changement doit être considérée comme un ajout qui implique la participation d'intervenants du milieu qui ont généreusement consenti à s'associer financièrement à la Revue en échange d'encarts publicitaires. Il ne faut pas se cacher qu'il s'agit là d'un sérieux coup de pouce car la Revue est passablement dispendieuse à produire. De plus, compte tenu de son tirage et de sa distribution limitée, une telle aide financière ne peut qu'être bénéfique pour la poursuite de nos efforts de diffusion en matière d'histoire régionale. Et il va sans dire que cet ajout, ne modifiera en rien le contenu de la Revue, qui, avec les ans, s'est acquise une solide réputation d'intégrité et de sérieux en ce qui a trait à son fond et à sa forme.

Et pour continuer avec la tradition, nous vous proposons quatre textes dans le présent numéro. Tout d'abord, Louise Bellemare, une étudiante en histoire à l'UQAR, nous raconte les origines de l'électrification à Rimouski, alors qu'Yves Tremblay, également étudiant en histoire, nous propose un texte sur l'enquête diocésaine de 1945. Quant à Vianney Gallant, que l'on connaît plus pour ses écrits poétiques, il nous propose une analyse du contenu littéraire de l'édition du *Nouvelliste* de Rimouski du 13 septembre 1877. Enfin, Donald O'Farrell, l'archiviste des Archives nationales de l'Est, nous invite à mieux connaître ce madelinot rimouskois que fut Paul Hubert.

Et dans l'avenir? Comme 1987 marque le cinquantenaire de la Jeune Chambre de Commerce de Rimouski et de la radio de CJBR, nous allons, il va de soi, souligner amplement ces deux événements dans nos pages. À lire et à conserver. Mais pour l'instant, je vous souhaite de bons moments de lecture et une belle fin d'année 1986.

**Le président**



**Paul Lemieux**

# Aux origines de l'électrification rimouskoise

## (1895-1905)

Par Louise Bellemare.

Étudiante au baccalauréat en histoire UQAR.

À Rimouski, l'emploi de l'électricité comme source d'énergie a dû précéder de plusieurs années l'électrification de la ville. C'est qu'il ne faut pas confondre ces deux réalités.

Il ne s'agit pas, ici, de retracer les premières utilisations isolées et exceptionnelles de la pile électrique ou d'une génératrice actionnée par la vapeur, le moteur à essence ou la force hydraulique dans la ville de Saint-Germain-de-Rimouski à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce qui fait l'objet de cette étude, ce sont plutôt les débuts de l'électrification rimouskoise, c'est-à-dire l'avènement de la production industrielle de l'électricité dans le but de son utilisation publique et généralisée. Et ce premier usage massif de l'électricité, à Rimouski comme ailleurs dans le monde, fut l'éclairage à la lumière électrique, éclairage des rues d'abord, puis éclairage des édifices publics et commerciaux et des résidences privées.

Mais l'idée d'éclairer les rues, et les maisons il va sans dire, n'est pas un phénomène relié à la découverte de l'énergie électrique.

En 1667, Paris éclairait déjà ses rues avec des lanternes à chandelles<sup>1</sup>.

Plus près de nous, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les principales rues de Québec et de Montréal étaient éclairées par des réverbères à l'huile: la lumière ainsi produite était cependant faible, permettant à peine aux passants de s'orienter<sup>2</sup>. Puis, à partir de 1837 à Montréal, et quelque dix années plus tard à Québec, les réverbères au gaz prirent la relève des réverbères à l'huile pour l'éclairage des rues. Ainsi, en 1872, à Montréal, 1495 réverbères au gaz et 345 lampadaires au pétrole éclairaient les rues<sup>3</sup>.

Cet éclairage au gaz était alors assuré par des compagnies pri-

vées qui perçurent d'un mauvais oeil l'apparition, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'éclairage à la lumière électrique. Elles tentèrent alors, par tous les moyens, de dissuader les autorités municipales, responsables de la distribution des contrats d'éclairage des rues, de convertir le système d'éclairage au gaz en système électrique<sup>4</sup>.

Mais Rimouski, lors de son électrification au début du XX<sup>e</sup> siècle, échappa à ces luttes entre propriétaires de compagnies de gaz et propriétaires de compagnies d'électricité, puisque jamais les rues de cette ville ne furent éclairées au gaz. En fait, jusqu'en 1890, les rues de Rimouski, le soir venu, baignaient dans la plus complète obscurité, alors que les rues de Montréal étaient éclairées à l'électricité depuis 1886, et celles de Québec depuis 1887<sup>5</sup>.

### 1890: Trois fanaux éclairent les rues de Rimouski

Est-ce par esprit de modernisation que le 9 octobre 1890, le Conseil municipal de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski passa, à peu près en ces termes, la résolution suivante? Que trois fanaux soient fournis par la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski pour l'éclairage de cette ville, l'un en face du magasin de M. Ferdinand Voyer, l'autre près du magasin de M. Frs Lauzier, "en par ces derniers fournissant l'huile et la surveillance", et le troisième au coin des rues des Avocats (de la Cathédrale) et de la Station (de l'Évêché), près du magasin de M. Couture, ce dernier fanal étant à la charge de la Corporation<sup>6</sup>.

Avec ses trois fanaux, dont deux à la charge de citoyens, Rimouski faisait piètre figure en

matière d'éclairage des rues. Il ne faut cependant pas oublier qu'en 1891, il n'y avait que 1429 habitants dans la ville de Rimouski<sup>7</sup>.

Ces trois fanaux constituaient, en quelque sorte, les premiers pas des Rimouskois vers l'électrification de leur ville.

### Électrifier une ville à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Mais électrifier une ville, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, n'était pas une mince affaire. Le potentiel hydroélectrique des cours d'eau québécois était reconnu, mais encore assez peu exploité. Les machines à vapeur étaient toujours largement employées comme force motrice pour actionner les dynamos, mais elles coûtaient cher à faire fonctionner, le charbon devant être importés. La centrale permanente des chutes Montmorency (Québec) était entrée en opération en 1894<sup>8</sup>, alors que les centrales de Lachine et de Chambly (Montréal) furent respectivement inaugurées en 1897 et 1899<sup>10</sup>.

Malgré les progrès indéniables en matière de production électrique, la science de l'électricité était toujours à l'état expérimental. Le "frasil", "phénomène qui consiste en la formation de cristaux de glace en eau surfondue trop agitée pour permettre sa coagulation en couche glacée"<sup>11</sup>, la synchronisation des fréquences et les irrégularités de tension étaient quelques-uns des problèmes auxquels on cherchait toujours des solutions<sup>12</sup>. Électrifier une ville, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, constituait donc une aventure qui n'était pas sans comporter ses risques, ses incertitudes.

Il fallait aussi considérer le facteur rentabilité, car, au même titre que le commerce et l'industrie,

les grands travaux publics — aqueducs, égouts, électricité, etc. — devaient être pour l'entreprise privée qui en avait généralement la charge une source d'accumulation de capital<sup>13</sup>. Or, l'électrification d'une petite ville, comme l'était alors Rimouski, demandait un investissement de base assez considérable, en raison de la mise sur pied d'une usine de production d'électricité et des réseaux de distribution — poteaux, fils, etc... —, tout en laissant prévoir une faible rentabilité — peu d'abonnés — souvent différée à quelques années. Et lorsque, par surcroît, comme c'était le cas à Rimouski, la rivière se révélait d'un débit insuffisant pour une production efficace d'hydro-électricité<sup>14</sup>, il ne faut pas s'étonner de l'hésitation ou du refus de plusieurs hommes d'affaires à se lancer dans l'entreprise de l'électrification rimouskoise.

Pourtant, au début du XX<sup>e</sup> siècle, Rimouski se devait de songer sérieusement à son électrification.

---

### Rimouski doit s'électrifier

---

L'éloignement de Rimouski des grandes villes-marchés canadiennes et américaines, combiné à un faible bassin de population et à un potentiel hydro-électrique fort limité, ne plaçait pas cette ville dans une position privilégiée pour profiter au maximum de la seconde révolution industrielle, fondée sur l'hydro-électricité, qui atteignit particulièrement le Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Rimouski ne devait donc pas attendre de son électrification l'implantation d'importantes installations industrielles, même si certaines petites industries pouvaient éventuellement être attirées par la disponibilité d'énergie électrique à Rimouski. Mais cette énergie serait si faible — 250 c.-v. pour fins industrielles<sup>16</sup> — qu'elle ne pouvait prétendre fournir le pouvoir moteur à beaucoup d'entreprises ou à des entreprises grandes consommatrices d'électricité. D'autant plus qu'en ce tout début de siècle, à quelque trois milles de l'embouchure de la ri-

vière Rimouski, une usine de pulpe, la Price Porritt Pulp & Paper, était à installer son propre pouvoir électrique, là où la rivière semblait le mieux se prêter à l'exploitation d'une centrale hydro-électrique. En effet, à cet endroit, le pouvoir d'eau pouvait développer jusqu'à 2700 c.-v.<sup>17</sup>.

Par contre, l'électrification a pu être vue par les autorités municipales rimouskoises comme un moyen d'enrayer l'émigration qui, dans la région de Rimouski comme ailleurs dans la province, sévissait toujours au tournant du siècle dernier<sup>18</sup>. En effet, si Rimouski était éloignée des grands centres urbains canadiens et américains, elle n'en était cependant pas isolée. Depuis 1873, le chemin de fer la reliait à toutes les grandes villes de l'Amérique du Nord<sup>19</sup>. Cette facilité de communication avec le reste du pays et avec les États-Unis a certainement joué en faveur de l'émigration. Or, si Rimouski faisait figure de ville moderne — et l'électrification, à cette époque, était signe de modernisation —, elle pourrait peut-être retenir et même attirer chez elle une partie de ces migrants en mal de vie citadine. Et grâce à cette éventuelle croissance démographique, Rimouski verrait probablement progresser son secteur tertiaire qu'elle s'était toujours efforcée d'exploiter consciencieusement<sup>19</sup>. Ce prestige régional attirerait peut-être dans cette petite ville de province de nouveaux services, particulièrement ceux dont la nature spécialisée en limitait la dispersion sur le territoire<sup>20</sup>.

Si les espoirs d'industrialisation ne peuvent être totalement exclus des raisons qui ont poussé les Rimouskois à électrifier leur ville, il semble cependant que l'aisance domiciliaire et la prospérité du secteur tertiaire aient été les facteurs déterminants de l'électrification rimouskoise au début du siècle.

---

### Des offres d'électrification sans lendemain

---

C'est le 14 mars 1895 que sont lues, devant le Conseil municipal

de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, les premières offres officielles d'électrification venant de compagnies privées, offres qui semblaient plutôt avoir séduit les autorités municipales si l'on en croit la résolution qu'elles adoptèrent à cet effet:

*Que cette corporation est disposée à accorder des privilèges nécessaires à toute compagnie ou individu qui entreprendrait d'éclairer la municipalité par l'électricité...<sup>21</sup>*

De 1895 à 1900, la Corporation municipale de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski reçut ainsi plusieurs offres d'électrification, dont celle du Dr Fiset de Rimouski en 1897<sup>22</sup> et celle de M. Bender, ingénieur civil de Montmagny, en 1899<sup>23</sup>, cette dernière ayant même fait l'objet de l'adoption, le 23 mai 1899, par les conseillers municipaux, du premier règlement concernant l'électrification de Rimouski, le règlement 82, qui se lisait en ces termes:

*Vu les propositions de M.E.-P. Bender, ingénieur civil, de Montmagny, d'établir un système d'éclairage à la lumière électrique pour les besoins des contribuables et de la Corporation de la Ville de Saint-Germain de Rimouski, et vu l'importance et l'avantage d'avoir l'éclairage à la lumière électrique dans cette ville, il est ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit, savoir:*

- *Le conseil accorde audit M. Bender, ou toute personne, compagnie ou syndicat qu'il désignera, un privilège exclusif de placer des poteaux, fils et lumières, etc. dans toutes les rues de cette ville pour établir, exploiter et maintenir un système d'éclairage à la lumière électrique;*

- *Le conseil accorde une exemption de taxes pendant vingt-cinq ans sur le système d'éclairage et ses dépendances, et demandera à la législature le pouvoir d'accorder ces privilèges durant quinze autres années, mais cette demande sera faite aux frais de la compagnie d'éclairage qui devra au préalable fournir les deniers requis à cette fin;*

- *La compagnie d'éclairage aura le droit de faire collecter le revenu*

provenant de l'éclairage à la lumière électrique par le Secrétaire-Trésorier de la ville, comme toute autre taxe municipale, et celui-ci déposera ce revenu dans une banque au crédit de la compagnie d'éclairage, et ce afin de rencontrer les intérêts sur les bons tous les six mois et payer chaque semaine les frais d'administration;

- Le secrétaire-trésorier aura droit à au moins cinquante piastres par année pour la collection de tel revenu provenant de l'éclairage à la lumière électrique dans la ville;
- Le conseil prendra au moins douze lampes de trente-deux chandelles, pour lesquelles il paiera à la compagnie d'éclairage deux cent piastres par année, lesquelles seront fournies, posées et maintenues et entretenues aux frais de la compagnie d'éclairage. Si le conseil veut avoir trente lampes, il paiera le coût de l'installation du surplus des douze lampes, et le courant sera fourni sans charges, et elles seront entretenues par la compagnie d'éclairage;
- La compagnie d'éclairage fournira aux propriétaires de la ville de Rimouski la lumière électrique aux taux suivants basés sur l'évaluation de chaque propriété portée au rôle d'évaluation de la ville savoir:

Les propriétés de moins de \$500.00 à un centin par jour pour trois lampes, soit: \$3.65 par année.

Les propriétés de \$500.00 à \$600.00 à \$6.00 par année.

Les propriétés de \$600.00 à \$700.00 à \$7.00 par année.

Les propriétés de \$700.00 à \$800.00 à \$8.00 par année.

Les propriétés de \$800.00 à \$900.00 à \$9.00 par année.

Les propriétés de \$900.00 à \$1,000.00 à \$10.00 par année.

Les propriétés de \$1,000.00 à \$1,500.00 à \$10.00 par année.

Les propriétés de \$1,500.00 à \$2,000.00 à \$12.00 par année.

Les propriétés de \$2,000.00 et plus à \$15.00 par année.

Et \$1.00 par chaque lampe additionnelle si requise; il est entendu qu'à partir de \$5.00 en montant dans chacune des catégories ci-dessus, une lampe est donnée pour chaque piastre payée;

- La compagnie d'éclairage introduira et fournira à ses frais trois lampes électriques ordinaires

dans chaque maison, les lampes additionnelles seront à la charge du propriétaire;

- Au cas où la compagnie d'éclairage ne pourrait s'entendre avec le ou les propriétaires de l'endroit ou des endroits où elle jugera nécessaire d'installer les usines d'éclairage et des pouvoirs d'eau de cet ou ces endroits, ou de poser les poteaux, les réparer, et par où elle doit passer pour conduire la lumière électrique sur les limites de la ville, cette dernière cède et transfère ses droits et pouvoirs relativement à l'éclairage à la lumière électrique et à l'expropriation de terrains, pouvoirs d'eau et immeubles requis pour la construction et le fonctionnement de ladite lumière électrique à ladite compagnie d'éclairage; les poteaux seront placés à l'endroit où passe l'aqueduc;

- Dans vingt ans, le conseil aura le droit d'acheter les parts et les bons de la compagnie d'éclairage à leur valeur sur le marché;

- Si ledit M. Bender ou la compagnie d'éclairage ne commence (sic!) pas leurs travaux dans trois mois à compter de ce jour et ne se mettent pas en position de pouvoir fournir l'éclairage tel que prévu au quinze juillet mil neuf cent, les privilèges accordés cesseront d'exister.

Le présent règlement deviendra en force le jour de sa promulgation.<sup>24</sup>

Mais ce règlement fut de nul effet puisque M. Bender, tout comme ses prédécesseurs qui avaient soumis au Conseil Municipal de Rimouski des offres d'électrifier la ville, ne se serait vraisemblablement pas lancé dans l'entreprise de l'électrification rimouskoise.

Il faut attendre en février 1901 pour que la Compagnie Électrique de Rimouski amène devant les conseillers municipaux de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski une offre d'électrification qui sera enfin concrétisée.

Quelle est donc cette première compagnie qui osa s'aventurer dans l'électrification de Rimouski, quels en furent les promoteurs, les administrateurs, les réalisations, à quelles difficultés eut-elle à faire face?

### La Compagnie électrique de Rimouski (C.E.R.): ses projets

C'est le 6 novembre 1900 que furent émises les lettres patentes: ... incorporant Thomas Lebel, de la ville de Fraserville, négociant; Joseph-Norbert Pouliot, de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, avocat; Donat Caron, M.P.P., Arthur-C. Landry, marchand, et Joseph-Ferdinand Demers, médecin, ces derniers de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis

sous le nom de "La Compagnie Électrique de Rimouski" avec un fonds social de cent mille piastres (\$100,000) divisé en dix mille actions (10,000) de dix piastres (\$10.00) chacune.

Cette compagnie fut incorporée aux fins suivantes:

*De posséder et exploiter des moulins, limites à bois, quais, vaisseaux à vapeur et à voile, de fournir la lumière ainsi que le pouvoir électrique, de construire et exploiter des aqueducs, de fournir l'eau, de faire en général le commerce de bois, de fabriquer et exploiter le ciment et la brique, d'acheter et de vendre la marchandise, d'acquérir les immeubles pour les fins susdites,...*<sup>25</sup>

La Compagnie Électrique de Rimouski semblait donc vouloir jouir d'une certaine autonomie dans ses opérations de travaux publics municipaux, puisqu'elle entendait se fournir elle-même en bois, en ciment et en briques pour ériger sa centrale et ses autres installations électriques et pour construire un aqueduc. Elle paraissait même vouloir se charger de transporter ce qu'elle devrait aller chercher ailleurs.

Nous ne savons pas si des moulins à scie et des fabriques de ciment et de briques furent mises en exploitation par La Compagnie Électrique de Rimouski et, si elles l'ont été, nous ignorons totalement si ces moulins et fabriques se trouvaient à Rimouski. En effet, la dispersion des promoteurs de La Compagnie Électrique de Rimouski sur le territoire régional — de Fraserville (Rivière-du-

Loup) à Saint-Octave-de-Métis — ainsi que les multiples fins pour lesquelles cette compagnie avait été mise sur pied — briqueterie, cimenterie, moulins à scie, commerce du bois, transport, électrification, aqueduc, etc. — permettent de supposer qu'il s'agissait peut-être d'une compagnie qui se voulait d'envergure régionale. Cependant, seules des recherches plus poussées dans les livres des minutes de La Compagnie Électrique de Rimouski — demeurés introuvables — et dans ceux des corporations municipales comprises entre Fraserville (Rivière-du-Loup) et Métis permettraient de vérifier une telle hypothèse.

---

### Les promoteurs de la C.E.R.

---

Nous entendons par promoteurs, ceux qui ont participé officiellement à la fondation de La Compagnie Électrique de Rimouski, en l'occurrence, les cinq personnes qui se sont adressées à la Législature québécoise pour l'obtention des lettres patentes, soit Messieurs Lebel, Pouliot, Caron, Landry et Demers, précédemment cités.

Ces promoteurs correspondent bien au pattern généralisé, à cette époque, des petits promoteurs industriels: homme politique (Donat Caron, député libéral provincial), homme de loi (Joseph-Norbert Pouliot, avocat), médecin (Joseph-Ferdinand Demers) et hommes d'affaires (Thomas Lebel, négociant, et Arthur-C. Landry, marchand).<sup>26</sup>

Ce sont donc ces hommes, que l'on suppose instruits, influents, en mesure de fournir quelques capitaux et à l'aise avec un public qu'ils auront peut-être à convaincre du bien-fondé de leur entreprise monopoliste d'électrification, qui ouvriront la voie à l'électrification rimouskoise.

Les seuls de ces cinq promoteurs dont il a été possible de retracer quelques éléments biographiques sont MM. Donat Caron<sup>27</sup> et Joseph-Ferdinand Demers.

M. Caron est natif de Saint-Pascal-de-Kamouraska (1852); il arriva à Saint-Octave-de-Métis en 1871 où il exerça le métier de

cultivateur. À partir de 1883, il devint "agent général de la Massey & Harris Co., manufacture d'instruments aratoires, pour le comté de Matane".

Dans sa municipalité, M. Caron occupa les postes de Président de la Commission scolaire de Saint-Octave-de-Métis (1886-1888) et de maire (1894-1898). Le 11 janvier 1899, au cours d'une élection partielle dans le comté de Matane, il fut élu député libéral à l'Assemblée législative et demeura à ce poste jusqu'à sa mort survenue le 9 septembre 1918.

M. Caron, au cours des sessions parlementaires, côtoyait alors les Parent — premier ministre libéral de la province de Québec (1900-1905), maire de la ville de Québec (1894-1906), président de la Compagnie du Pont (chargée de la construction du Pont de Québec), directeur du Grand Tronc et administrateur de la Quebec Light, Heat and Power<sup>28</sup> —, Tessier — député libéral provincial du comté de Rimouski (1889-1907)<sup>29</sup>, maire de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski (1889-1899)<sup>30</sup>, président de la Compagnie Électrique de Rimouski<sup>31</sup> — et Turgeon — député libéral provincial du comté de Bellechasse (1890-1930)<sup>32</sup> et président de la société du Crédit Municipal Canadien<sup>33</sup> qui, en 1905, prendra à sa charge l'électrification de Rimouski<sup>34</sup> —.

M. Caron faisait donc partie de cette catégorie de députés-hommes d'affaires tellement à la vogue au début du siècle, alors que le patronage et la corruption étaient des phénomènes de notoriété publique érigés en véritable système<sup>35</sup>. Ainsi, les députés-hommes d'affaires, lorsque leur parti était au pouvoir, se trouvaient "dans l'agréable situation d'être à la fois distributeurs et bénéficiaires des largesses gouvernementales"<sup>36</sup>.

Quant au docteur Joseph-Ferdinand Demers, autre promoteur de la Compagnie Électrique de Rimouski, les quelques renseignements recueillis à son sujet l'ont été dans le numéro de septembre 1977 de la *Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent*. Il y est mentionné que le docteur Demers fut le fondateur, en 1898, de la Compagnie de Téléphone de

Métis dont il sera actionnaire, premier directeur-gérant et premier secrétaire-trésorier. En 1900, la Compagnie de Téléphone de Métis sera fusionnée à la Compagnie de Téléphone de Bellechasse qui donnera son nom à cette nouvelle entreprise, laquelle deviendra, en 1907, la Compagnie de Téléphone Nationale, ancêtre de Québec-Téléphone. En 1908, le docteur Demers donne sa démission du conseil d'administration de la "Nationale".<sup>37</sup>

Manquant de données suffisantes, on ne peut que supposer que les promoteurs de La Compagnie Électrique de Rimouski faisaient partie de la moyenne bourgeoisie canadienne-française qui se caractérise par "la dimension régionale de ses assises économiques"<sup>38</sup>.

---

### Les administrateurs de la C.E.R.

---

Les promoteurs avaient donc mis sur pied La Compagnie Électrique de Rimouski et ils y avaient probablement tous placé un certain capital. Quant aux administrateurs, généralement actionnaires eux aussi, leur tâche serait de s'occuper des opérations de la compagnie, c'est-à-dire, dans le cas de l'électrification rimouskoise, de l'obtention du contrat municipal, de l'exécution des travaux de construction d'une usine de production d'électricité et d'un réseau de distribution de l'électricité produite ainsi que du service à la clientèle.

Les informations sur les administrateurs de la Compagnie Électrique de Rimouski ne sont guère plus abondantes que celles recueillies sur ses promoteurs, les livres de cette compagnie, comme il a été précédemment mentionné, étant restés introuvables.

Le seul endroit où il a été fait mention des noms de trois membres du conseil d'administration de La Compagnie Électrique de Rimouski, c'est dans le règlement 92 de la Corporation municipale de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski (20 février

1902). Il y était rapporté un "extrait du livre des minutes de La Compagnie Électrique de Rimouski" qui se lisait ainsi: *Assemblée tenue à Rimouski, le 17 juin 1901.*

*Étaient présents: MM. Auguste Tessier, prés., Louis Taché, vice-prés., J.-F. Demers, m.d., secrés. formant quorum.*

Or, en 1903, la composition de ce conseil d'administration semble avoir changé si l'on se réfère à une déclaration d'incorporation de La Compagnie Électrique de Rimouski, datée du 31 octobre et signée par Louis Taché, président<sup>39</sup>.

Voilà rassemblés toutes les informations de bonnes sources concernant les noms des administrateurs de La Compagnie Électrique de Rimouski.

Cependant, un autre nom, celui de Michel Ringuet, semble intimement attaché à l'époque primitive de l'électrification rimouskoise. Dans *L'Éboulis* de mars 1958 (numéro 26) et dans la *Revue d'Histoire du Bas Saint-Laurent* de novembre 1976 (page 4), on dit de cet homme qu'il fut le fondateur de La Compagnie Électrique de Rimouski. Bien qu'il soit douteux que M. Ringuet ait été le fondateur officiel de La Compagnie Électrique de Rimouski, il y a pourtant plusieurs raisons de croire qu'il a joué un rôle au sein de cette entreprise.

En effet, à l'occasion d'une vente de charité pour venir en aide à la communauté des Soeurs de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire dont les travaux de construction d'un couvent commençaient durant l'été 1904, *Le Progrès du Golfe* du 15 juillet 1904 rapporte ce qui suit:

*Nous ne pouvons passer sous silence la générosité de monsieur Michel Ringuet qui, pour la circonstance, a fait faire à ses frais l'installation de la lumière électrique à l'intérieur et au dehors de la bâtisse (école de la ville)..*

De plus, le 2 octobre 1905, le Conseil municipal de la ville de Saint-Germain-de-rimouski adoptait la résolution suivante: *... que M. le Maire & le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de cette Corporation un billet promissaire à trois mois à l'ordre de M. Michel*

*Ringuet au montant de \$475.61 avec intérêt à 5% en règlement d'un compte approuvé ce jour pour l'éclairage de la ville et en paiement de l'indemnité du terrain cédé à la Corporation pour la continuation de la Rue St-Jean Baptiste.*

Le nom de monsieur Ringuet est donc relié d'une quelconque façon aux débuts de l'électrification rimouskoise, mais, pour l'instant, il ne saurait être question d'avancer d'hypothèse plus précise.

D'autre part, il a été possible de glaner quelques renseignements sur M. Auguste Tessier, administrateur et vraisemblablement premier président de La Compagnie Électrique de Rimouski<sup>40</sup>.

**Auguste Tessier (1853-1938), premier président de la Compagnie Électrique de Rimouski.**  
*(Archives Nationales du Québec, Rimouski).*

Auguste Tessier (1853-1938) est né et est décédé à Québec, mais il semble avoir passé une bonne partie de sa vie active à Rimouski.

M. Tessier fait partie d'une lignée d'avocats-députés: son père, Ulric-Joseph, avocat, avait été député de Portneuf de 1851 à 1854. Son frère, Jules (1852-1934), avocat, fut député provincial de Portneuf de 1886 à 1904 et échevin de la ville de Québec de 1886 à 1900 (?)<sup>41</sup>. Son fils, Auguste-Maurice (1879-1932), avocat, fut député de Rimouski de 1912 à 1923<sup>42</sup>. Et même son petit-fils, Maurice (1913- ), avocat lui aussi, a été député du comté de Rimouski de 1966 à 1973<sup>43</sup>.

Auguste Tessier fut préfet du



comté de Rimouski (1885-1889), conseiller municipal (1887-1889) puis maire (1889-1899) de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski. Député libéral provincial du comté de Rimouski de 1889 à 1907, ministre de l'Agriculture (1905-1906) puis Trésorier de la province (1906-1907), M. Tessier se retira de la politique active en 1907, alors qu'il venait d'être nommé juge à la Cour supérieure du district de Rimouski (11 octobre 1907) et du district de Gaspé (novembre 1907).

Si les activités politiques et professionnelles de M. Tessier nous sont quelques peu connues, par contre, mis à part son rôle de président de La Compagnie Électrique de Rimouski, nous ignorons tout de sa carrière d'homme d'affaires, si encore il en eut une.

En ce qui concerne Louis Taché, vice-président (1901) puis président (1903) de La Compagnie Électrique de Rimouski, les renseignements recueillis à son sujet sont passablement vagues et incertains. Il a été possible de retracer, çà et là, quelques éléments biographiques d'un dénommé Louis Taché, mais comment être assuré-e qu'il s'agit bien de ce Louis Taché, pionnier de l'électrification-rimouskoise?

Un certain Louis Taché fut maire de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski de 1895 à 1908<sup>44</sup>. Est-ce le même Louis Taché qui se présentait aux élections provinciales de 1892, comme candidat conservateur du comté de Rimouski, contre le député libéral élu, Auguste Tessier (eh! oui!)?<sup>45</sup> Et est-ce toujours le même Louis Taché qui, par trois fois, s'est présenté comme candidat conservateur aux élections fédérales (1887, 1896 et 1900) et qui, par trois fois, dut céder la place à son adversaire libéral<sup>46</sup>? Il se pourrait fort bien que dans ces trois cas (maire, candidat conservateur provincial et candidat conservateur fédéral), il s'agisse toujours du même Louis Taché, celui qui était également administrateur de La Compagnie Électrique de Rimouski.

D'ailleurs, c'était pratique courante, à cette époque, qu'au sein des conseils d'administration des entreprises privées, libéraux et conservateurs se côtoient<sup>47</sup>. Ain-

si, l'entreprise conservait l'espoir de ne pas se trouver dépossédée des subventions et des contrats gouvernementaux lors d'un changement de parti au pouvoir. Il est donc tout à fait plausible qu'un Louis Taché, conservateur, et qu'un Auguste Tessier, libéral, aient siégé ensemble au conseil d'administration de La Compagnie Électrique de Rimouski.

Quant au docteur Demers, qui fut à la fois promoteur et administrateur (secrétaire-trésorier) de La Compagnie Électrique de Rimouski, les renseignements à son sujet ont déjà été exposés.

Voilà donc quelques-uns des hommes qui travaillèrent à faire entrer Rimouski dans l'ère de l'électrification. Voyons maintenant leurs démarches.

---

#### La C.E.R. offre d'électrifier Rimouski (4 février 1901)

---

Le 4 février 1901, soit trois mois après son incorporation, La Compagnie Électrique de Rimouski lança officiellement une offre au Conseil municipal de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski en alléguant:

*...qu'elle est prête à fournir l'eau, la lumière électrique, force motrice & canaux d'égouts aux contribuables de cette ville, demandant certains privilèges et passation d'un règlement.*<sup>48</sup>

Ainsi, la Compagnie Électrique de Rimouski n'offrait pas seulement d'électrifier Rimouski, mais elle se proposait de faire subir à cette ville une cure profonde de modernisation. Il semble assez fréquent, en ces années, que des compagnies se soient ainsi spécialisées dans différents travaux touchant l'amélioration urbaine des petites villes de province<sup>49</sup>.

---

#### Non à la municipalisation de l'électricité

---

Le 14 février 1901, une première décision est prise par le Conseil municipal au sujet de l'électrification de la ville: celle de ne pas céder à certaines demandes qu'ont dû faire quelques contribuables, à l'effet que les tra-

vaux d'électrification et d'aqueduc soient entrepris par la municipalité elle-même. La faiblesse économique de la municipalité de Saint-Germain-de-Rimouski au début du siècle — peu de contribuables — ne permettait pas à cette dernière de s'impliquer directement dans son développement économique. Pourtant, c'était les municipalités qui avaient la responsabilité de fournir aux citoyens les services publics de nature locale: aqueducs, égouts, voirie, gaz, électricité, police, protection contre l'incendie, hygiène publique, etc.<sup>50</sup>. Devant un manque de capacités financières, les dirigeants municipaux s'en remettaient souvent à l'entreprise privée pour dispenser les services publics, concédant ces services au moyen de contrats exclusifs d'exploitation (franchises)<sup>51</sup>.

Or, l'administration des services publics municipaux par l'entreprise privée comportait ses inconvénients. Profitant de sa situation de monopole, l'entreprise privée cherchait plus à réaliser de gros profits, en maintenant des tarifs élevés, qu'à offrir au public un bon service<sup>52</sup>. De plus, *...le régime de concession est une source importante de corruption politique. Pour obtenir le privilège d'exploitation et améliorer ses avantages ensuite, la compagnie doit s'assurer l'appui d'un certain nombre de conseillers municipaux; elle devient donc bailleur de fonds lors des campagnes électorales*<sup>53</sup>.

Pourtant, l'affranchissement des municipalités du jong de l'entreprise privée ne pouvait se faire sans argent. Pour municipaliser ses services publics, une municipalité devait alors, dans la plupart des cas, emprunter aux banques. Mais lorsque les gérants de banque faisaient partie des conseils d'administration des entreprises privées chargées de fournir ces services publics, ils refusaient simplement de prêter aux municipalités afin de préserver leurs intérêts privés. Ou encore, lorsque les autorités municipales avaient quelque intérêt dans ces entreprises, elles s'abstenaient de retirer les contrats déjà accordés aux entreprises<sup>54</sup>.

Si, de surcroît, on considère que l'idée de municipalisation

avait une résonance socialisante peu prise par l'élite québécoise de l'époque<sup>55</sup>, on comprendra peut-être mieux l'échec des Rimouskois qui, en 1901 et à nouveau en 1905<sup>56</sup>, avaient demandé la municipalisation de l'électricité.

Le 14 février 1901, le Conseil municipal de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski avait donc écarté l'idée de municipaliser l'électricité: elle confiera l'électrification de la ville à une entreprise privée, vraisemblablement à la Compagnie Électrique de Rimouski, mais on s'abstient, dans l'immédiat, de mentionner le nom d'une quelconque compagnie.

---

### **Le règlement 89 (25 février 1901)**

---

Et le Conseil municipal de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski entreprend sans délai l'étude d'un projet de règlement concernant "l'éclairage à la lumière électrique" et "l'approvisionnement d'eau au moyen d'un aqueduc en fonte", projet qui est prêt quelques jours plus tard, soit le 25 février 1901. Il s'agit du règlement 89. En voici les grandes lignes:

- un subside annuel de \$250.00 sera versé par la Corporation municipale de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski à la Compagnie Électrique de Rimouski pour aider cette dernière à la construction de l'aqueduc et à l'installation de la lumière électrique (CLAUSE 38);
- une taxe spéciale de 18 "centins" ou moins par \$100.00 d'évaluation, pour pourvoir au paiement du subside de \$250.00, sera prélevée sur tous les biens immeubles imposables de la municipalité (CLAUSE 38);
- La Compagnie Électrique de Rimouski fournira 15 lumières de rues à la municipalité au coût de \$100.00 par année (CLAUSE 2);
- L'éclairage à la lumière électrique sera fourni aux contribuables de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski qui le désirent, à des taux fixés à la CLAUSE 3;
- 2 lampes: \$6.00 par année
- 1 lampe supplémentaire: \$4.00

par année

(À cette époque, un ouvrier moyen gagnait entre \$350.00 et \$500.00 par année<sup>57</sup>);

- La Compagnie Électrique de Rimouski jouira, pendant 25 ans, *...du privilège exclusif de fournir l'eau, la lumière et le pouvoir moteur aux citoyens de la ville en se servant des rues de la ville pour y placer les poteaux, fils électriques et les tuyaux d'aqueduc (CLAUSE 28);*

- un intérêt annuel de 5%, payé aux preneurs de titres de La Compagnie Électrique de Rimouski, sera garanti par la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski pour une période de 25 ans, après qu'un déboursé de \$25,000.00 aura été fait à même les propres fonds de la compagnie (CLAUSE 28);

- La Compagnie Électrique de Rimouski sera exemptée de taxes municipales durant 25 ans (CLAUSE 36);

- les travaux d'installation de la lumière électrique seront faits dans la ville et la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, y compris le Quai et la Pointe-au-Père (CLAUSE 30);

- les travaux devront être commencés en 1901 et complétés en 1904 (CLAUSE 40);

- le règlement 89 doit être approuvé pour les contribuables.

Mais avant d'être approuvé par les contribuables, le règlement 89 doit être adopté par le Conseil municipal de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski. Or, les conseillers municipaux ne s'entendent pas sur l'adoption de ce règlement: 2 conseillers sont contre et 4 sont pour<sup>58</sup>. Il est par conséquent adopté, non pas à l'unanimité, mais à la majorité des voix des conseillers, de soumettre le règlement 89 à l'approbation des contribuables de la municipalité.

---

### **L'approbation du règlement 89 par les électeurs- propriétaires (18 mars 1901)**

---

Le 18 mars 1901, en l'absence du maire R.-A. Drapeau, est tenue, dans la salle des séances du Conseil municipal, une assemblée publique des électeurs-

propriétaires de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, qui doivent se prononcer sur l'adoption du règlement 89. Selon le rapport qui fit de cette assemblée, M. Louis de Gonzague Belzile, secrétaire-trésorier de la municipalité et clerc de "poll" en la circonstance, 73 contribuables auraient voté pour l'adoption du règlement 89, et 58 auraient voté contre, 53 contribuables s'étant abstenus de se prononcer sur cette question<sup>59</sup>.

Il y a donc manque d'unanimité au sein de la population rimouskoise au sujet de l'électrification de la ville. Certains auraient peut-être voulu que le contrat d'électrification soit accordé à une autre compagnie, d'autres, auraient probablement souhaité la municipalisation de ce service public alors qu'une certaine partie de la population pouvait simplement s'opposer à l'électrification de la ville étant donné la hausse de taxe municipale que cela impliquait.

---

### **Le procès (mai 1901)<sup>60</sup>**

---

Un contribuable de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, M. Pierre Lavoie, doutait de la légalité du règlement 89 et du vote populaire qui l'approuva le 18 mars 1901. Deux mois après la tenue de cette votation publique des contribuables, soit le 20 mai 1901, M. Lavoie entreprit des procédures légales contre la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski. Voici les griefs formulés par M. Lavoie:

- le règlement 89 est oppressif et ruineux pour les contribuables et pour la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, vu le petit nombre de propriétaires-contribuables — seulement 184 — (ITEM 8<sup>e</sup>);
- des privilèges énormes ont été accordés à La Compagnie Électrique de Rimouski sans que soient connues les raisons détaillées qui ont poussé la Corporation municipale à accorder de tels privilèges (ITEM 13<sup>e</sup>). (Ces privilèges sont: subside annuel de \$250.00 — garantie sur le paiement d'un intérêt annuel de 5% sur les titres

achetés à cette compagnie — exemption de taxes municipales);

- La Compagnie Électrique de Rimouski jouira de ses privilèges immédiatement, alors que les contribuables ne pourront recevoir les services d'électricité que dans 3 ans (ITEM 42°);

- les taux des lumières dans les maisons privées sont exorbitants (ITEM 38°). (Étaient-ce les mêmes taux que l'on retrouvait dans les autres municipalités de la province?);

- les contribuables n'ont aucune assurance de bénéficier également des lumières de rues, car les endroits où doivent être placés les lampadaires ne sont pas connus. En cas d'insatisfaction, vue la concession exclusive de 25 ans accordée à La Compagnie Électrique de Rimouski, certains contribuables pourraient être condamnés à payer durant plusieurs années pour n'avoir aucun service (ITEM 37°);

- la production de la force motrice n'est pas une entreprise d'intérêt public et, par conséquent, la Corporation municipale n'a pas la compétence de contracter à ce sujet (ITEM 36½°). (De tout temps, les artisans, les manufactures, les usines et les industries s'étaient chargés de produire leurs propres pouvoirs moteurs. Les temps changeaient, mais les mentalités mettaient de temps à suivre les transformations technologiques);

- la valeur financière et les moyens d'action (planification des travaux) de La Compagnie Électrique de Rimouski sont inconnus de la Corporation et des contribuables (ITEMS 14° et 36°);

- la Corporation, ignorant les éventuels revenus de La Compagnie Électrique de Rimouski, s'expose grandement en garantissant le paiement des intérêts annuels de 5% (ITEM 20°);

- la Corporation n'a pris aucune précaution, à savoir si La Compagnie Électrique de Rimouski serait en mesure de fournir suffisamment d'électricité pour remplir son contrat, avant de se lier et de lier les contribuables par ce règlement (ITEM 15°);

- les séances du Conseil municipal tenues les 14, 18, 22 et 25 février en vue de la préparation et de l'adoption du règlement 89

étaient illégales (ITEM 31°). (Les séances régulières devaient être tenues à jours fixes; les séances spéciales devaient être convoquées suivant un protocole qui ne semble pas avoir été observé);

- avant d'être soumis à l'approbation des électeurs, le règlement aurait été publié et lu publiquement en des termes qui différaient d'une publication et d'une lecture à l'autre. Les électeurs auraient donc été mal informés de la véritable teneur du règlement avant le vote (ITEM 33°);

- parmi ceux qui ont voté, plusieurs n'auraient pas été des contribuables ou des propriétaires ayant droit de vote (ITEM 47°). Ainsi, n'avaient pas droit de vote, mais ont quand même voté, 4 personnes n'ayant pas payé leurs taxes scolaires. Le maire P.-A. Drapeau a également voté pour des propriétés appartenant à son épouse<sup>61</sup>;

- si le maire était absent lors de l'assemblée publique du 18 mars dernier, c'est qu'il consacrait son temps à "convaincre les voteurs récalcitrants" (ITEM 34°).

- ceux qui étaient intéressés à l'adoption du règlement auraient en recours à la corruption et à l'intimidation (ITEM 48°). Parmi les gens accusés de corruption et d'intimidation, on retrouve Auguste Tessier, président de La Compagnie Électrique de Rimouski, et le docteur Demers, secrétaire-trésorier de La Compagnie Électrique de Rimouski, ainsi que J.-a. Talbot, H.-G. Lepage et C.-A. St-Pierre, tous trois conseillers municipaux<sup>62</sup>.

*Les moyens de corruption et d'intimidation qui ont été employés sont les suivants: promesse de parts de lumière et d'eau gratis ou à bon marché, dons et promesses d'argent et de faveurs pour voter pour le règlement et menaces s'ils votent contre, emplois de contribuables comme chartiers (sic!) ou engagers (sic!) pour la journée de la votation, paiement de taxes municipales remises ou promesses de remises de sommes dues.*<sup>63</sup>

- Ce règlement n'avait pas encore été approuvé par le lieutenant-gouverneur (Item 16°). (Cependant, cette situation semble s'être régularisé. En effet, lors d'une séance du Conseil municipi-

pal de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski tenue le 23 mai 1901, soit trois jours après que la Corporation ait été mise en présence du Bref de Sommation, fut lue une lettre de Jos. Dumont, assistant-secrétaire de la province, *communiquant que, par arrêté en conseil en date du dix-sept mai courant (1901), il a plu à Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, d'approuver le règlement du conseil de cette municipalité accordant un subside pour la construction d'un aqueduc & l'installation de la lumière électrique.*<sup>64</sup>

Voilà les plaintes adressées à la Corporation de la ville de Rimouski par M. Pierre Lavoie en mai 1901. Pour défendre la Corporation, le Conseil municipal choisit l'avocat Auguste Tessier, président de la mise en cause — la mise en cause, c'est-à-dire l'objet principal de cette cause: La Compagnie Électrique de Rimouski — et son associé, M. Fiset<sup>65</sup>.

---

### Règlement du procès (20 février 1902)

---

La cause Pierre Lavoie vs la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski fut réglée hors Cours le 20 février 1902<sup>66</sup>, soit près d'un an après la mise en accusation (20 mai 1901).

Dès le 17 juin 1901, La Compagnie Électrique de Rimouski avait renoncé à la garantie, accordée par la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, du paiement des intérêts annuels de 5% aux preneurs de titres de la dite compagnie.

Toujours le 17 juin 1901, La Compagnie Électrique de Rimouski avait renoncé aux privilèges lui accordant l'usage exclusif de la force motrice.

Enfin, le 20 février 1902, contre une somme de \$50.00, plus ses "frais taxables" (?), versés par la Corporation municipale — donc, par les contribuables! — M. Pierre Lavoie accepta le règlement de cette cause, au grand soulagement de la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski: *Attendu qu'il est difficile, sinon impossible de prévoir l'issue (sic!) du procès susdit et que les frais*

*ultérieurs devront se monter à une somme considérable si l'affaire n'est pas réglée de suite et que la Corporation dans le cas où l'action serait maintenue pourrait être condamnée à payer les frais ou une grande partie d'iceux - Attendu qu'en réglant cette cause de la manière proposée par les parties, cela aurait pour effet d'avancer le progrès de cette ville et de rétablir l'harmonie parmi ses concitoyens et vu que ce conseil est d'opinion que dans l'intérêt public, il vaut mieux adopter la proposition par les dites parties vu qu'en continuant les procédures on ne peut arriver à aucun résultat pratique (...)*<sup>67</sup>

En fait, rien n'apparaissait moins sûr, pour la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, que le gain de cette cause. Devant une telle perspective, la défendresse préféra payer un certain montant d'argent à M. Lavoie plutôt que d'aller en procès et risquer de voir les accusations se transformer en preuves qui, rendues publiques, pourraient grandement nuire à ceux qui étaient inculpés dans cette affaire. D'ailleurs, les montants payés en règlement de cette cause seraient, tôt ou tard, prélevés à même les taxes des contribuables. La Corporation avait donc tout à gagner à régler cette cause de la manière dont elle l'a fait.

---

### **Les travaux peuvent commencer (1902)**

---

Le 20 février 1902, la cause no 2647 (Pierre Lavoie via la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski était donc réglée. Le contrat accordant la concession de l'électrification et de l'aqueduc à La Compagnie Électrique était signé depuis le 17 juin 1901<sup>68</sup> et le règlement 92, adopté le 20 février 1902 et amendé le règlement 89, semblait la dernière formalité à laquelle l'on devait se soumettre avant que puissent débiter les travaux visant à électrifier Rimouski. En ce même 20 février 1902, La Compagnie Électrique de Rimouski fut donc mise en demeure de commencer les travaux avant le 1er mai 1902, ce qui dut probable-

ment être fait. Du moins, le 3 novembre 1902, lorsqu'une compagnie s'offrit à installer la lumière électrique dans la ville de Rimouski<sup>69</sup>, le Conseil municipal lui répondit qu'une compagnie était à installer la lumière électrique dans cette ville<sup>70</sup>.

Le 1er décembre 1902, trois conseillers municipaux, qui n'avaient cependant pas été impliqués dans les accusations de corruption et d'intimidation dans la cause no 2647, furent chargés de voir combien la ville devra prendre de lampes électriques pour éclairer ses rues et de choisir les endroits où ces lumières devront être placées et faire rapport à la prochaine séance<sup>71</sup>.

*Le 16 décembre 1902, ce rapport est présenté devant le Conseil municipal:*

*La ville posera trente-deux lampes électriques de trente-deux chandelles pour l'éclairage de ses rues, lesquelles seront posées aux endroits indiqués par les dits conseillers<sup>72</sup>.*

*Et un contrat doit être passé à cet effet entre La Compagnie Électrique de Rimouski et la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski: le coût de cet éclairage sera de \$6.66 par lampe par an, les dites lampes devant être installées et entretenues par ladite Compagnie, la corporation devant cependant fournir les lampes pour remplacer celles qui deviendraient hors d'usage.<sup>73</sup>*

Le 12 janvier 1903, *La Compagnie Électrique de Rimouski est (toujours) à effectuer des travaux considérables dans la ville de St-Germain-de-Rimouski dans le but de fournir la lumière électrique et la force motrice dans la dite municipalité.<sup>74</sup>*

---

### **1903: Rimouski électrifiée**

---

C'est probablement durant l'hiver 1903 que Rimouski fut électrifiée, car, si le 12 janvier 1903, les travaux étaient toujours en cours, le 26 octobre de cette même année, le Conseil municipal approuvait une facture au montant de \$213.00 (32 lampes de rues X \$6.66 = \$213.12) pour l'éclairage à la lumière électrique dans les rues<sup>75</sup>. Malheureusement, nous

n'avons retrouvé aucun document relatif à l'inauguration de l'éclairage à la lumière électrique dans la ville de Saint-Germain-de-Rimouski. Nous savons cependant que La Compagnie Électrique de Rimouski avait ses bureaux dans la ville de Rimouski<sup>76</sup> et que sa centrale hydro-électrique était installée sur la rive gauche — côté de Sacré-Coeur — de la rivière Rimouski, à quelque 2½ milles de son embouchure<sup>77</sup>.

Le 2 mai 1904, La Compagnie Électrique de Rimouski aurait perdu ses droits et privilèges pour n'avoir pas respecté ses engagements envers la Corporation municipale:

*...Attendu que les propriétaires de la Compagnie de la lumière électrique n'ont pas rempli leurs obligations auxquelles elle s'était engagé (sic!) en vertu d'un règlement de ce conseil en date du 25 février 1901.*

*Attendu que les pouvoirs et privilèges accordés par le dit règlement de ce conseil sont périmés de plein droit pour n'avoir pas rempli les obligatoires auxquels étaient accordés ces pouvoirs et privilèges...<sup>78</sup>*

Nous ignorons quels étaient ces engagements que La Compagnie Électrique de Rimouski n'avait pas respectés, car, en 1904, Rimouski semblait bel et bien électrifiée.

---

### **Éclairage intérieur**

---

Malgré tout, La Compagnie Électrique de Rimouski dut continuer de s'occuper de l'électrification de la ville puisqu'en octobre 1904, un compte de \$300.00 venant de La Compagnie Électrique de Rimouski est approuvé par les conseillers municipaux<sup>79</sup>. Pourquoi \$300.00? La ville a-t-elle fait poser d'autres lumières de rues ou s'agit-il plutôt d'une remise de fonds collectés par la Corporation municipale auprès d'abonnés qui ont fait faire, dans leurs résidences ou leurs établissements, l'installation de la lumière électrique? Cette dernière hypothèse paraît la plus plausible, car, dans le premier règlement municipal adopté concernant l'éclairage de la ville (Règlement 82), on envisa-

geait déjà une telle pratique:  
*La compagnie d'éclairage aura le droit de faire collecter le revenu provenant de l'éclairage à la lumière électrique par le Secrétaire-Trésorier de la ville, comme toute autre taxe municipale...*<sup>80</sup>

D'ailleurs, en 1904, il n'y avait pas que les rues de la ville qui étaient éclairées à l'électricité.

Qui donc étaient ces premiers Rimouskois à faire installer l'électricité dans leurs demeures ou leurs établissements? Malheureusement, nous n'avons retracé aucune liste d'abonnés. Cependant, *Le Progrès du Golfe* (journal local qui paraît depuis avril 1904) nous renseigne quelque peu sur les installations électriques faites dans certains établissements publics et commerciaux de Rimouski. Ainsi, dans le numéro du 29 avril 1904, il est mentionné: "avant peu notre Palais de Justice sera éclairé à l'électricité". Le 3 juin suivant, on y annonce que "les travaux pour l'installation de la lumière électrique au Palais de Justice avancent rapidement" et le 16 septembre (1904) *Le Progrès du Golfe* informe les Rimouskois que

*M. E. Charest, ingénieur en chef des Travaux Publics à Québec, était à Rimouski mercredi dernier pour examiner l'installation de la lumière électrique au Palais de Justice. Nous croyons que les travaux ont été jugés très bien faits.*

Dans le numéro du 15 avril 1904 (*Le Progrès du Golfe*), l'Hôtel Lengan s'annonce comme le plus grand et le plus bel hôtel de Rimouski:

*ses chambres, au nombre de 33, sont des plus confortables, très bien meublées, et éclairées à l'électricité. Bains chauds et froids avec toutes les améliorations modernes.*

Mais en 1904, tous les Rimouskois ne s'éclairaient certes pas à l'électricité, car le 10 juin (1904), *Le Progrès du Golfe*, à la rubrique "Précautions contre les accidents", fait cette recommandation: "Préparez vos lampes dans la journée, jamais quand elles sont allumées".

En 1904, à Rimouski, l'éclairage à l'huile côtoyait donc l'éclairage à l'électricité que la Compagnie Électrique de Rimouski s'efforça de fournir jusqu'en 1905.

### L'électrification de Rimouski passe aux mains du Crédit Municipal Canadien

En effet, au cours de l'été 1905, la société du Crédit Municipal Canadien, fondée à Montréal en 1903<sup>81</sup>, s'offrit à acheter la propriété de La Compagnie Électrique de Rimouski,

*...savoir la concession municipale, le bail du pouvoir d'eau (La Price Brothers Co. devait posséder des titres de propriété sur la rivière Rimouski à la hauteur de la centrale de La Compagnie Électrique de Rimouski), la station génératrice, les machineries de pouvoir, le générateur, la distribution en ville et tous accessoires.*<sup>82</sup>

Cette société s'engageait à parachever et à améliorer l'installation de la lumière électrique dans la ville de Rimouski. Elle proposait entre autre de doubler la capacité électrique de la centrale "en pourvoyant à un système auxiliaire à vapeur, de façon à donner un service régulier et de premier ordre"<sup>83</sup>. Ces améliorations devraient coûter au Crédit Municipal Canadien environ \$10,000.00<sup>84</sup>. Pourtant, il n'était pas encore question, pour le Crédit Municipal Canadien, de devoir fournir l'électricité 24 heures sur 24:

*...l'éclairage devra être fourni régulièrement depuis une heure avant le coucher du soleil jusqu'à une heure après le lever du soleil, mais il lui sera loisible de fournir la lumière pendant les 24 heures à son gré.*<sup>85</sup>

Le 14 août 1905, la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski adopta donc, à l'intention de cette société, le règlement 112 concernant l'éclairage électrique de Rimouski<sup>86</sup>. Ce règlement fut amendé une première fois le 11 septembre 1905 et une seconde fois le 23 octobre 1905.

Le prix demandé par La Compagnie Électrique de Rimouski est de \$31,000.00, soit \$25,000.00 en argent et \$6,000.00 en actions de la société du Crédit Municipal Canadien<sup>87</sup>. En réalité, La Compagnie Électrique de Rimouski en recevra que \$25,000.00 en argent<sup>88</sup>.

C'est le 8 septembre 1905 que

*...La Cie Électrique de Rimouski a vendu au Crédit Municipal toute sa propriété mobilière et immobilière et tous ses droits, concessions et servitudes relativement à l'éclairage électrique de Rimouski.*<sup>89</sup>

Au moment de la signature de ce contrat de vente, une somme initiale de \$7,000.00 a été payée à la compagnie vendeuse par le Crédit Municipal Canadien<sup>90</sup>.

Puis, en décembre 1905, le bail du pouvoir d'eau fut transporté par La Compagnie Électrique de Rimouski au Crédit Municipal Canadien<sup>91</sup>. Le 30 décembre, l'acte de concession d'éclairage électrique par la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski au Crédit Municipal Canadien est signé<sup>92</sup> et le solde du prix d'achat de La Compagnie Électrique de Rimouski (\$18,000.00), est payé<sup>93</sup>. Le 15 janvier 1906, un acte de ratification et de quittance fait par La Compagnie Électrique de Rimouski est déposé devant le bureau du Crédit Municipal Canadien qui se trouve désormais "en pleine possession de toute la propriété électrique de Rimouski et de tous les droits s'y rapportant":

*...la Cie Électrique de Rimouski, ne possédant plus aucune propriété ni droits quelconques et n'ayant plus aucune dette ni obligation, elle n'a aucune raison d'exister*

*En conséquence, M. Taché (directeur-gérant du Crédit Municipal Canadien) est autorisé, suivant l'opinion de M. Beaudin (aviseur légal du Crédit Municipal Canadien) et le projet de procès-verbal mis devant le bureau, à faire passer une résolution par les directeurs et actionnaires de la Compagnie pour déclarer qu'elle cesse d'exister, et qu'elle fait abandon de sa charte...*

Cette résolution fut-elle adoptée par les administrateurs de La Compagnie Électrique de Rimouski? Seule la lecture du livre des minutes de cette compagnie apporterait à cette question une réponse sûre.

**La C.E.R.: Pourquoi une si courte existence?**

La Compagnie Électrique de Rimouski n'aura donc survécu que 5 ans à sa fondation. De ces 5 années, la première fut consacrée à l'obtention de la concession municipale d'électrification, la deuxième et la troisième, aux travaux de construction d'une centrale hydro-électrique sur la rivière Rimouski et d'un réseau de distribution (poteaux, fils, etc.) dans la ville de Rimouski, la quatrième et la cinquième, à tenter de vendre toutes ces installations électriques à une autre compagnie. Pourquoi une si courte existence? Pour répondre à cette question, essayons de mettre en relief certaines difficultés auxquelles a dû faire face La Compagnie Électrique de Rimouski entre 1901 et 1905.

Une première difficulté rencontrée par La Compagnie Électrique de Rimouski fut peut-être l'opposition de la population rimouskoise à l'électrification de la ville par une compagnie privée. En effet, plusieurs Rimouskois, souhaitant la municipalisation du service d'électricité, devaient se montrer impitoyables devant les retards et les problèmes techniques inhérents à l'électrification, au début du XX<sup>e</sup> siècle, d'une petite ville de province, mal pourvue en ressources hydro-électriques. Leur compagnie étant peu prisée du public, les administrateurs de La Compagnie Électrique de Rimouski n'ont probablement pas été encouragés par la population qu'ils espéraient desservir en électricité. Qui sait si certains Rimouskois n'ont pas tenté de boycotter la compagnie en refusant de s'abonner aux services qu'elle offrait?

Plus certaines sont les difficultés d'ordre technologiques qui devaient affecter La Compagnie Électrique de Rimouski. Lorsque le Crédit Municipal Canadien prit en main l'électrification rimouskoise, il se propose de doubler la capacité électrique de la centrale électrique, en parachevant et en améliorant les installations électriques dans la ville de Rimouski<sup>96</sup>. Dès qu'il devint officiellement propriétaire du service rimouskois d'électricité, le Crédit Municipal Canadien s'empressa donc de se munir d'un nouveau générateur et d'un pouvoir auxi-

liaire à vapeur, et entama sans délai des travaux pour l'agrandissement de l'usine électrique<sup>97</sup>. Tout cela, afin d'offrir à la population un pouvoir électrique plus grand et un service plus régulier. Sans système auxiliaire à vapeur, La Compagnie Électrique de Rimouski, lorsque le niveau d'eau de la rivière était bas — par exemple, l'été, s'il y avait sécheresse — ou lorsqu'il y avait du "frasil", devait connaître de nombreuses baisses ou interruptions de courant électrique.

Pourquoi cette compagnie ne s'était-elle pas alors munie d'un système à vapeur? Peut-être éprouvait-elle certaines difficultés financières. On peut en effet supposer qu'il était difficile pour La Compagnie Électrique de Rimouski de trouver preneurs de titres parmi une population locale récalcitrante et probablement au courant des difficultés d'opérations éprouvées par cette compagnie.

Récalcitrants étaient peut-être aussi certains propriétaires de moulins qui devaient partager le pouvoir d'eau de la rivière Rimouski avec La Compagnie Électrique de Rimouski, car, dans le procès-verbal d'une assemblée du Comité Exécutif de la société du Crédit Municipal Canadien tenue le 20 novembre 1905,

*...Il est (...) décidé de demander à l'Honorable M. Tessier, avocat et Ministre (il s'agit bien d'Auguste Tessier, ancien président de La Compagnie Électrique de Rimouski), l'un des propriétaires de la Seigneurie de Rimouski, une opinion sur les droits respectifs des propriétaires de chaussées sur la rivière Rimouski. M. Tessier, qui est de Rimouski et qui a une grande expérience dans ces questions de pouvoir d'eau, pourra indiquer les mesures que la société pourrait prendre, au besoin, si certains propriétaires de moulins retenaient pendant la nuit une partie des eaux de la rivière Rimouski<sup>98</sup>.*

On sait qu'à environ 1/2 mille en amont de la centrale électrique, la Price Porritt Pulp & Paper possédait, sur la rivière Rimouski, une "pulperie" munie de son propre pouvoir hydro-électrique. Peut-être que, durant la nuit, cette usine retenait l'eau de la rivière

au moyen de vannes afin de régulariser le débit de la rivière durant le jour. Si le Crédit Municipal Canadien s'est attardé à éclaircir cette éventuelle situation, c'est probablement qu'elle devait déjà s'être présentée dans le passé ou, si elle avait été évitée jusque là, qu'elle était toujours à craindre. Une chose demeure certaine: la "pulperie" avait besoin d'électricité durant le jour et le Crédit Municipal, durant la nuit. Si la première devait retenir, la nuit, l'eau dont elle avait besoin pour bien faire fonctionner son pouvoir électrique le jour, le second n'aurait certainement pas le débit suffisant pour actionner sa génératrice à la tombée du jour.

Conflits avec la population, conflits avec d'autres industriels installés à Rimouski, mais peut-être aussi conflits au sein même du conseil d'administration de La Compagnie Électrique de Rimouski. Cependant, c'est la moins sûre de toutes les hypothèses émises concernant les difficultés qu'a pu connaître cette compagnie. C'est le changement de présidence entre 1901 (Auguste Tessier) et 1903 (Louis Taché), qui permet de supposer des problèmes d'organisation interne. Pourquoi avoir changé si vite de président? Pour l'instant, cette question demeure sans réponse, les problèmes d'organisation interne n'étant qu'une hypothèse parmi d'autres.

Population rebelle, difficultés techniques et financières, conflits entre ceux qui se partagent le pouvoir d'eau de la rivière Rimouski et peut-être aussi problèmes d'organisation interne, La Compagnie Électrique de Rimouski, la première compagnie à électrifier la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, dut, 5 ans seulement après sa fondation, céder la place à la société du Crédit Municipal Canadien, de Montréal. Les Rimouskois n'avaient pu prendre en main leur propre électrification.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### I- Sources

COUR SUPÉRIEURE. District de Rimouski. **Bref de Sommaton.**

**Cause No 2647:** Pierre Lavoie vs la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski (défenderesse) et La Compagnie Électrique de Rimouski (mise en cause). Ce document est conservé dans les archives judiciaires du District de Rimouski, déposées au Centre des Archives nationales du Québec à Rimouski et non encore classées.

COUR SUPÉRIEURE. District de Rimouski. **Particularités.** **Cause No 2647:** Pierre Lavoie vs la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski (défenderesse) et La Compagnie Électrique de Rimouski (mise en cause). Ce document est conservé dans les archives judiciaires de District de Rimouski, déposées au Centre des Archives nationales du Québec à Rimouski et non encore classées.

LE CRÉDIT MUNICIPAL CANADIEN. **Registre des Délibérations: 6 novembre 1903- 25 février 1909.** Ce registre est conservé au Centre des Archives nationales du Québec à Rimouski; il fait partie des archives judiciaires du district de Rimouski, archives qui n'étaient pas encore classées au printemps 1985.

VILLE DE SAINT-GERMAIN-DE-RIMOUSKI. **Minutes du 10 mai 1869 au 23 août 1915.** Ce livre des minutes est conservé à l'Hôtel de Ville de Rimouski.

## II - Instruments de travail

DAUZAT, Albert, DUBOIS Jean et MITTERAND Henri. **Nouveau dictionnaire étymologique et historique.** Paris, Librairie Larousse, édition de 1978. 805 pages.

GOVERNEMENT DU CANADA, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, **Répertoire des ministères canadiens depuis la Confédération, 1er juillet 1867 - 1er février 1982.** Ottawa, 1982. 332 pages.

LAROUSSE-SÉLECTION. **Nouveau Dictionnaire encyclopédi-**

**que: les noms communs.** Montréal, Librairie Larousse, 1968. 992 pages.

LAROUSSE-SÉLECTION: **Nouveau Dictionnaires encyclopédique: les noms propres.** Montréal, Librairie Larousse, 1968. Pages 993 à 1657.

PROVINCE DE QUÉBEC, Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique. **Répertoire des Parlementaires québécois, 1867-1978.** Assemblée nationale du Québec, 1980.

PROVINCE DE QUÉBEC, **Gazette Officielle de Québec.**

PROVINCE DE QUÉBEC, **Ministère des Transports du Québec. La carte routière du Québec 1983-1984.**

**Recensements du Canada.**

## III- Ouvrages

BURCHELL, S.C. **L'Age du Progrès.** Coll. "Les grandes Époques de l'Homme", Nederland, Time-Life International, 1967. 192 pages.

HAMELIN, Jean. **Histoire du Québec,** Montréal, Éditions France-Amérique, 1981. 538 pages.

HOGUE, Clarence, BOLDUC André et LAROUCHE Daniel. **Québec, un siècle d'électricité.** Éditions Libre Expression, 1979. 406 pages.

LINTEAU, Paul-André, DUROCHER René et ROBERT Jean-Claude. **Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise.** Montréal, les Éditions du Boréal Express, 1979. 658 pages.

RUMILLY, Robert. **Histoire de la province de Québec.** Tomes VI à XII. Montréal, Éditions Bernard Valiquette, s.d.

IV - Articles (périodiques, journaux, etc.)

L'Éboulis (Léo BÉRUBÉ). "Bulletin paroissial de Sainte-Odile-sur-Rimouski" (1955-1956);

"Notes rimouskoises" (1957-1959).

**Mosaïque rimouskoise** (ouvrage en collaboration). Rimouski, Le Comité des Fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, 1979. 810 pages.

**Revue d'Histoire du Bas Saint-Laurent (LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU BAS SAINT-LAURENT).** Rimouki, 1973-

## NOTES

1. Larousse-Sélection, Vol. 11, Page 1555.
2. Hogue. Page 16.
3. Hogue. Pages 16, 18-19.
4. Hogue. Pages 20, 22.
5. Hogue. Pages 35 et 171.
6. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 9 octobre 1890.
7. Recensement du Canada 1890-1891. Volume 1. Pages 104 et 105.
8. Hogue. Page 24.
9. Hogue. Page 170.
10. Hogue. Pages 47 et 53.
11. Hogue. Page 57.
12. Hogue. Page 57.
13. Linteau. Page 167.
14. Bérubé, Léo. *L'Éboulis*. Vol. 1, no 24 (novembre 1957). Page 91.
15. Hamelin. Page 417.
16. Bérubé, Léo. *L'Éboulis*. Vol. 1, no 24 (novembre 1957). Page 91.
17. Bérubé, Léo. *L'Éboulis*. Vol. 1, no 27, (mai 1958). Page 104.
18. Hamelin. Page 396.
19. *Mosaïque rimouskoise*. Pages 150-152, 156-158, 179, 181-183, 198, 199.
20. Linteau. Page 413.
21. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 14 mars 1895.
22. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 1er février 1897.
23. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 22 mai 1899.
24. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 23 mai 1899.
25. Tiré de: PROVINCE DE QUÉBEC. *Gazette Officielle de Québec, 1901*. Volume 1. Page 334. À l'avenir: *Gazette Officielle de Québec...*
26. Il n'y a qu'à comparer ces promoteurs avec ceux des autres compagnies à semblable fonds social figurant dans la *Gazette officielle de Québec* des années 1899-1902, pour s'en convaincre.
27. Les renseignements biographiques concernant M. Caron ont été tirés de: *Répertoire des Parlementaires québécois, 1867-1978...* Page 97.
28. *Répertoire des Parlementaires québécois, 1867-1978*. Pages 442 et 443.
29. *Répertoire des Parlementaires québécois, 1867-1978*. Page 551.
30. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. *Minutes du 10 mai 1869 au 23 août 1915*.
31. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 20 février 1902.
32. *Répertoire des Parlementaires québécois 1867-1978*.
33. *Régistre des Délibérations CMC: 6 novembre 1903 - 25 février 1909*.
34. *Régistre des Délibérations CMC: 15 janvier 1906*.
35. Linteau. Pages 279 et 556.
36. Linteau. Page 113.
37. Lebel, Monique J. "Le téléphone dans le Bas Saint-Laurent". *Revue d'Histoire du Bas*

<p><i>Saint-Laurent</i>. Vol. IV, Nos 3-4 (Septembre 1977): Pages 4 à 8.</p> <p>38. Linteau. Page 463.</p> <p>39. Cour Supérieure. District de Rimouski. Cause No 2647.</p> <p>40. Les renseignements concernant Auguste Tessier ont été tirés de: <i>Répertoire des Parlementaires québécois, 1867-1978</i>. Page 551.</p> <p>41. <i>Répertoire des Parlementaires québécois, 1867-1978</i>. Page 553.</p> <p>42. <i>Répertoire des Parlementaires québécois, 1867-1978</i>. Page 552.</p> <p>43. <i>Répertoire des Parlementaires québécois, 1867-1978</i>. Page 553.</p> <p>44. <i>Mosaïque rimouskoise</i>. Page 755.</p> <p>45. <i>Répertoire des Parlementaires québécois, 1867-1978</i>. Page 754.</p> <p>46. <i>Mosaïque rimouskoise</i>. Page 750.</p> <p>47. Rumilly. Tome XII. Page 65.</p> <p>48. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 4 février 1901.</p> <p>49. Voir les offres suivantes: Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 14 mars 1895. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 22 mai 1899.</p> <p>50. Linteau. Page 257.</p> <p>51. Linteau. Page 191 et 192.</p> <p>52. Linteau. Page 192.</p> <p>53. Linteau. Pages 192 et 193.</p> <p>54. Rumilly. Tome XII. Pages 66 à 68.</p> <p>55. Rumilly. Tome XI. Page 106.</p> <p>56. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 14 février 1901. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 2 octobre 1901. <i>Régistre des Délibération CMC</i>. Assemblée du Comité Exécutif: 7 septembre 1905 (page 106). "Éclairage par électricité" dans <i>Le Progrès du Golfe</i>, 25 août 1905.</p> <p>57. Hamelin. Page 420.</p> <p>58. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.:</p>	<p>25 février 1901.</p> <p>59. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 14 février 1901 et 2 octobre 1901.</p> <p>60. Procès Pierre Lavoie vs la Corporation de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, Cause 2647, Cour Supérieure du district de Rimouski. <i>Bref de Sommation</i>. Le procès fait partie des archives judiciaires du district de Rimouski, déposées au Centre d'Archives nationales du Québec à Rimouski. Au moment de leur consultation (printemps 1985), ces archives n'étaient pas encore classées.</p> <p>61. Cour Supérieure. District de Rimouski. <i>Particularités</i>. Cause No 2647.</p> <p>62. Cour Supérieure. District de Rimouski. <i>Particularités</i>. Cause No 2647.</p> <p>63. Cour Supérieure. District de Rimouski. <i>Particularités</i>. Cause No 2647.</p> <p>64. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 23 mai 1901.</p> <p>65. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 27 mai 1901.</p> <p>66. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 20 février 1902 (Règlement No 92).</p> <p>67. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 20 février 1902 (Règlement No 92).</p> <p>68. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 17 juin 1901.</p> <p>69. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 3 novembre 1902.</p> <p>70. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 1er décembre 1902.</p> <p>71. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 1er décembre 1902.</p> <p>72. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 16 décembre 1902.</p> <p>73. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 5 janvier 1903.</p> <p>74. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 12 janvier 1903.</p> <p>75. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 26 octobre 1903.</p>	<p>76. <i>Déclaration de la Compagnie Électrique de Rimouski</i>, contenue dans les documents de la Cause No 2647, Cour Supérieure, District de Rimouski.</p> <p>77. Bérubé, Léo, <i>L'Éboullis</i>, Vol. 1, no 24, (novembre 1957). Page 91.</p> <p>78. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 2 mai 1904.</p> <p>79. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 17 octobre 1904.</p> <p>80. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 23 mai 1899 (Règlement No 82).</p> <p>81. <i>Régistre des délibérations CMC</i>. Assemblée du Comité Exécutif: 6 novembre 1903 (Page 3).</p> <p>82. Ibid: 12 juillet 1905 (page 93).</p> <p>83. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 11 septembre 1905 (Règlement No 113).</p> <p>84. <i>Régistre des délibérations CMC</i>. Assemblée du Comité Exécutif: 12 juillet 1905 (Page 94).</p> <p>85. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 11 septembre 1905 (Règlement No 113).</p> <p>86. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 14 août 1905.</p> <p>87. <i>Régistre des délibérations CMC</i>. Assemblée du Comité Exécutif: 12 juillet 1905 (Page 93).</p> <p>88. Ibid: 13 septembre 1905 (Page 110).</p> <p>89. Ibid: 15 janvier 1906 (Page 150 et 151).</p> <p>90. Ibid: 13 septembre 1905 (Page 110).</p> <p>91. Ibid: 19 décembre 1905 (page 137).</p> <p>92. Ibid: 15 janvier 1906 (page 149).</p> <p>93. Ibid: 15 janvier 1906 (page 149).</p> <p>94. Ibid: 15 janvier 1906 (page 149).</p> <p>95. Ibid: 15 janvier 1906 (page 151).</p> <p>96. Ville de Saint-Germain-de-Rimouski. P.V.: 14 août 1905.</p> <p>97. <i>Régistre des délibérations CMC</i>. Assemblée du Comité Exécutif: 19 décembre 1905 (page 138).</p> <p>98. Ibid: 20 novembre 1905 (page 137).</p>
--	---	---

# L'enquête diocésaine de

## 1945

Par Yves Tremblay

### INTRODUCTION

L'enquête diocésaine de 1945<sup>1</sup> comprend onze questions auxquelles ont répondu une cinquantaine de curés sur environ cent vingt. Elle couvre la période allant de 1939 à 1944 inclusivement. Les questions<sup>2</sup> portent sur la démographie, l'industrie, l'agriculture et la coupe du bois. On y recherche les sources d'instabilité, les perturbations, à une époque marquée par la crise économique de 1929, la colonisation et la guerre mondiale.

\*  
\*\*

Cette enquête est la troisième d'une série débutée en 1933 et poursuivie en 1938. Toutes trois font suite à une circulaire de l'évêque de Rimouski d'alors, Mgr Courchesne<sup>3</sup>. L'enquête a deux fins. Sur le plan local, l'évêque signale que:

"Il a semblé à tous ceux d'entre nous à qui j'ai soumis ce projet d'enquête sur le mouvement démographique, sur l'état économique, social, moral et religieux de chaque paroisse, qu'un bon exposé de ce genre inscrit dans le cahier des documents à conserver pourrait, disons de cinq ans en cinq ans, marquer les progrès et indiquer au curé lui-même ou à son successeur où doit surtout porter l'effort nécessaire."<sup>4</sup>

Quant à l'évêque, il se servira des résultats de l'enquête de 1933 dans le rapport diocésain qu'il doit présenter au Saint-Siège en 1934<sup>5</sup>.

Sur un peu moins de trois pages consacrées dans cette circulaire au projet d'enquête, environ la moitié porte sur des remarques méthodologiques. Mgr Courchesne mentionne explicitement, comme source pouvant inspirer la méthode pour ré-

pondre au questionnaire, l'historien Émile Salone et le géographe Raoul Blanchard. Bien que plusieurs des questions appellent des réponses numériques, il insiste auprès des curés pour qu'ils n'omettent pas les informations qualitatives "qu'un bon rapport doit tenter de mettre en évidence"<sup>6</sup>. L'information que recherche l'évêque doit être scientifique: "En tout chose, que l'on ait grand souci d'exactitude historique"<sup>7</sup>. Car:

"Ce concours a d'autant plus de chance d'être efficace qu'il sera lui-même guidé par des méthodes aussi voisines que possible des bonnes méthodes scientifiques, et qu'il échappera davantage aux insuffisances de l'empirisme et de l'à-peu-près."<sup>8</sup>

On remarque que la circulaire date de 1931 et l'enquête de 1933. La cueillette des informations s'est donc probablement déroulée de la fin de 1931 à la fin de 1933. Comme les compilations se sont terminées en 1933, c'est par cette date que l'enquête est désignée. La même remarque s'applique probablement pour 1938 et 1945.

Le questionnaire évolue de 1931 à 1945. Avec le temps, moins de questions portent sur l'état moral ou religieux de la population. Les questions d'ordre social ou économique, bien que sous une forme différente, sont présentes dans les trois enquêtes<sup>9</sup>.

\*  
\*\*

Cet article reprend, sous une forme légèrement modifiée, un travail de session pour le cours "Introduction à l'histoire générale de l'Est du Québec de 1800 à 1970" donné à l'UQAR (Université du Québec à Rimouski) à l'hiver 1985 par le professeur Jacques Lemay. En passant, je le re-

mercie de m'avoir mis sur ce coup.

L'enquête de 1945 comporte en elle-même beaucoup d'informations intéressantes. Les remarques qui vont suivre porteront donc uniquement sur la période couverte par cette dernière. Veuillez noter que je n'ai procédé à aucun recoupement des chiffres fournis ici avec ceux provenant d'autres sources. Il faut donc traiter avec circonspection les résultats que je vous présente.

### La natalité

C'est la première question de l'enquête. Comme on peut s'y attendre, la natalité est plutôt forte. Le tableau A donne le taux moyen de natalité pour la période 1939-1944<sup>10</sup>:

**Tableau A**  
**Taux de natalité dans le**  
**diocèse de Rimouski**  
**1939-1944 (0/00)**

1939	40.0
1940	39.2
1941	39.4
1942	41.2
1943	41.4
1944	42.0
Moyenne	40.5

Parmi les paroisses répondantes, six ont un taux supérieur à 50 pour mille: L'Ascension, Esprit-Saint, Saint-Godard-Lejeune, Saint-Mathieu, Sainte-Luce et Squatec (voir la carte). Aucune de ces six paroisses n'est située sur le littoral. Les paroisses du littoral et des premiers rangs ont un taux généralement plus faible.

Bien sûr, cette forte natalité existait avant 1939. L'accroissement naturel était élevé, le taux

de mortalité étant en régression depuis plusieurs décennies. Ce surplus démographique demeurerait-il sur place? Malheureusement non.

### L'exode

Ce thème fait l'objet des questions 2 et 11 de l'enquête. Le choix des mots "excédent" (question 2) et "exode" (question 11) est indicatif de la conscience que les auteurs avaient du problème<sup>11</sup>.

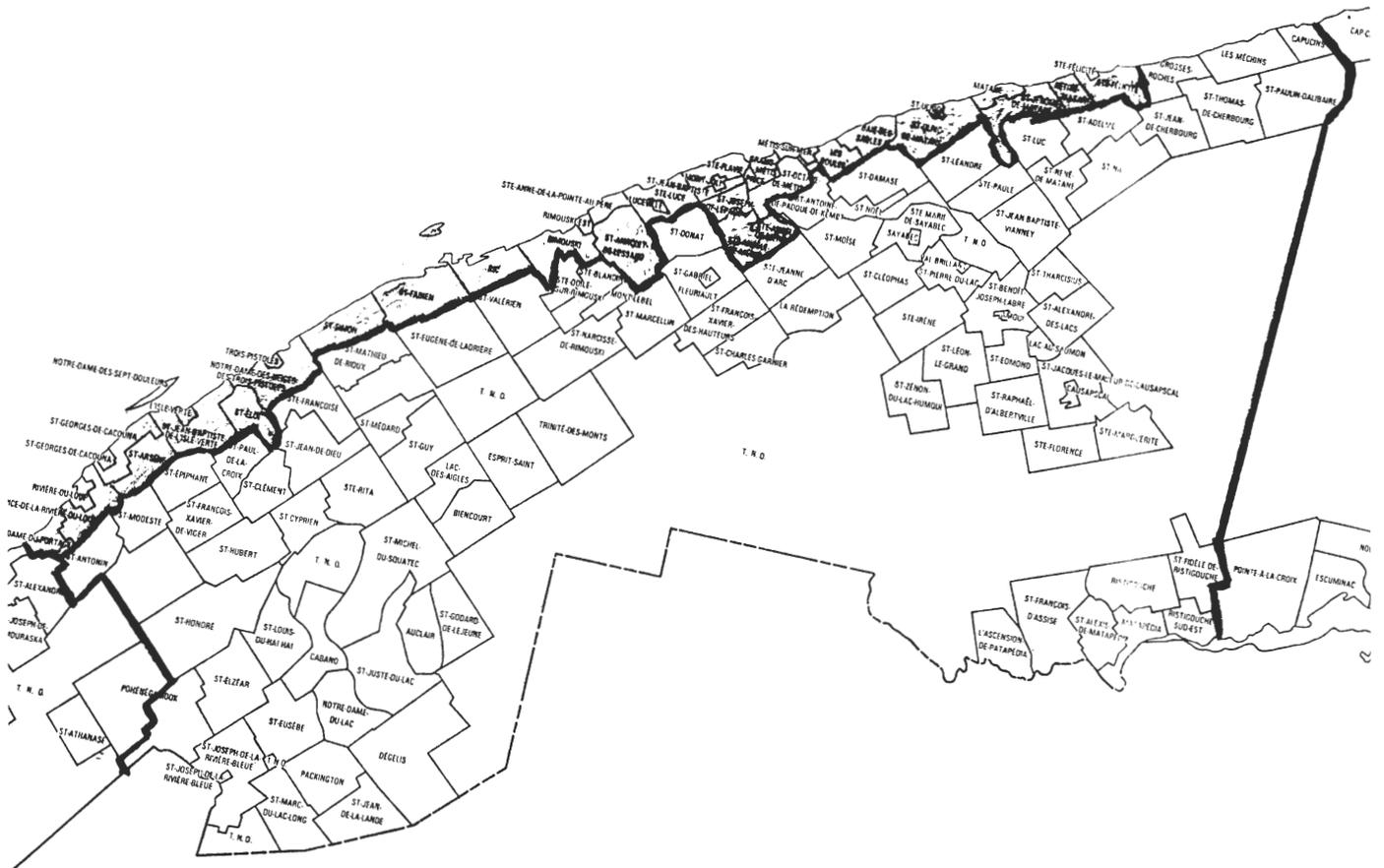
Très peu de paroisses connaissent peu ou pas d'exode. (8 sur 50). Ce sont, dans la très grande majorité des cas, ou bien des paroisses fondées peu avant 1945 (Saint-Adelme, Albertville, Saint-Fidèle-de-Restigouche, Lac-des-Aigles), ou bien des paroisses à caractère urbain (Saint-Robert). Le plus souvent, ce sont des jeunes qui quittent, et souvent des jeunes filles. Ils s'en vont vers les villes de la région ou encore,

plus souvent à ce qu'il semble, vers les grandes villes de la province<sup>12</sup>. Il est à noter que seul le curé de Saint-Elzéar rapporte des départs — deux personnes — vers les États-Unis. Saint-Hubert, l'Isle-Verte et Saint-Juste connaissent des départs vers d'autres provinces canadiennes. La quête d'un emploi, d'un gros salaire et de conditions de vie meilleures sont les motifs les plus souvent invoqués (17 cas pour 42 paroisses où il y a exode). Les curés de Saint-Arsène (érigée en 1868), Saint-Georges-de-Cacouna (1825), Sainte-Jeanne-d'Arc (1920) et Lac-au-Saumon (1907) mentionnent le manque de terres nouvelles. Deux curés parlent du manque d'industries: ceux de Saint-Georges-de-Cacouna et de Val-Brillant. Curieusement, un seul curé mentionne ici la guerre. D'ailleurs, dans toute l'enquête, le mot "guerre" n'apparaît que trois fois<sup>13</sup>. On souligne quelquefois le manque d'attachement à la terre

(Saint-Godard-Lejeune, Lac-au-Saumon et Sainte-Paule-de-Matapédia) et dans un cas (Saint-Georges-de-Cacouna) la mauvaise influence des touristes.

Bien sûr, les réponses sont fournies par des prêtres et, pour quelques-uns d'entre eux, les péchés de concupiscence ou de jouissance sont le fond du problème. La question 11 invite d'ailleurs à fournir ce type de remarque. On y suggère de classer les causes de l'exode en deux catégories, l'une d'ordre matériel et l'autre d'ordre moral. Les clercs écrivent aussi les questions. Celles portant sur l'état moral ou religieux occupent une place insignifiante en 1945 comparativement à 1931. La crise économique et l'économie de guerre ont certes frappées aussi les esprits des membres du clergé.

### Les catégories socio-professionnelles



Le diocèse de Rimouski, avec sa partie littorale le long du fleuve et son immense arrière-pays.

Peu de choses à dire. La profession la plus pratiquée est celle d'agriculteur<sup>14</sup>. Il existe quelques îlots où les journaliers dominent (Sainte-Blandine, Sainte-Florence, Saint-Gabriel, Lac-au-Saumon, Mont-Joli, Sainte-Odile, Price, Saint-Robert et Sainte-Rose-de-Dégelis)<sup>15</sup>, en général

### Les onze questions de l'enquête diocésaine

1. Pourcentage de la natalité par mille de population depuis 1938? 1939? 1940? 1941? 1942? 1943? 1944?
2. Où va l'excédent: villes de la région? nouvelles paroisses de la région? grandes villes de la province? autres? (États-Unis, autres provinces du Canada?) Combien dans chaque catégorie?
3. Proportion des terres en culture?
4. Avantages et obstacles d'ordre géographique par rapport à l'agriculture?
5. Formes principales d'exploitation agricole?
6. Industries locales: scieries? beurreries? fromageries? meuneries (blé) et moulanges (grains alimentaires)? carderies? tanneries? ateliers de menuiseries, portes et châssis? instruments agricoles et machines diverses? autres industries? (spécifier quel genre)?
7. Comment se répartit la population? professionnelles? commerçants? agriculteurs? gens de métier? artisans? journaliers? domestiques? agents de courtage, d'assurances?
8. La valeur professionnelle en chaque catégorie est-elle en progrès ou en recul? Oui: NON: Stable:
9. Quelle est la répercussion de l'industrie du bois sur l'agriculture? Expliquez la réponse autant que possible: favorable? défavorable? aucune?
10. Combien vont au chantier l'hiver?
11. Exode vers la ville: causes d'ordre matériel et d'ordre moral?

des paroisses à caractère plus urbain ou des paroisses où on trouve des scieries. Très peu de gens sont occupés dans d'autres catégories professionnelles; on les rencontre pour la plupart dans les grosses paroisses ou les villes (commerçants, professionnels, gens de métier, artisans, domestiques, agents de courtage). Dans presque tous les cas, les catégories professionnelles sont considérées comme étant en progression ou stable. Deux exceptions: à Sainte-Florence pour les journaliers et les gens de métier-artisans et à Saint-Mathieu pour les journaliers, dans les deux cas en régression. La guerre a probablement un effet bénéfique sur le développement des métiers et professions.

### L'industrie locale

En gros, l'industrialisation demeure faible et surtout peu diversifiée. Les catégories énumérées dans le questionnaire (à part les scieries et encore: souvent, les curés soulignent qu'elles sont petites), de même que les industries énumérées par les répondants dans la catégorie "autres industries", en sont une preuve. Presque toutes les industries se concentrent autour des produits de la ferme (beurreries, fromageries, meuneries, moulanges), le quasi-artisanat (carderies, tanneries, ateliers de menuiserie), des services (instruments agricoles, machines), ou des produits de la forêt (scieries). Il y a quelques autres activités, comme une tourbière de 30 ouvriers à Cacouna et du camionnage à Sainte-Rose-du-Dégelis. Dans quatre ans, on mentionne la présence de coopératives: des fromageries à Sainte-Jeanne-d'Arc et à Sainte-Luce, un syndicat coopératif de pêche à Notre-Dame-de-l'Isle-Verte et une coopérative à Notre-Dame-du-Lac. Cela fait peu de coopératives. Ou bien les curés n'avaient pas tous conscience de l'importance des coops, ou, plus probablement, le questionnaire était incomplet sous cet angle.

Revenons aux scieries. On en compte pas moins de cent, dans ces seules cinquante paroisses.

Très peu sont de taille importante comme celle de Priceville qui compte 700 employés, ou celle de Rimouski. La guerre était probablement favorable à ce pullulement de petites scieries. Il serait intéressant d'étudier le problème qu'elles posent sous l'angle de leur capacité de survivre après la guerre, et sous celui de la rupture des approvisionnements.

### L'agriculture

Le pourcentage de terre en culture<sup>16</sup> est élevé dans les paroisses les plus anciennes et situées le long du littoral ou des premiers rangs (voir sur la carte les zones ombragées). Les paroisses qui ont un pourcentage plus faible (moins de 40%) sont généralement plus récentes, telles Albertville, L'Ascension, Lejeune, Biencourt, Esprit-Saint, Saint-Fidèle-de-Restigouche, Lac-des-Aigles, etc.

Les cultures sont très variées: foin, céréales, patates, etc. Il y a peu d'élevage porcin (Sainte-Angèle, Val-Brillant). Il y a surtout l'industrie laitière qui domine un peu partout. On mentionne dans les cas de Auclair, Sainte-Épiphane, Estcourt et Sainte-Paule le bois comme étant une des formes principales d'exploitation agricole ou comme un avantage d'ordre géographique. Voilà qui en dit long sur l'importance de l'activité forestière dans ces paroisses de l'arrière-pays.

Il est intéressant de voir qu'à la question 4 (avantages et obstacles d'ordre géographique) on a conscience de l'importance de la proximité du marché et des coûts de transport pour écouler les produits agricoles. Onze curés le notent. Soit que les marchés sont près et donc qu'il y ait là un avantage: Albertville<sup>17</sup>, Cacouna, Sacré-Coeur, Sainte-Odile, Dégelis; soit que le coût du transport est trop élevé et l'éloignement nuisible: L'Ascension, Capucins, Lejeune, Saint-Juste-du-Lac, Lac-au-Saumon et Lac-des-Aigles. On peut donc mettre en doute la viabilité de l'agriculture commerciale dans les paroisses du haut-pays. Notons que dans deux cas, Saint-Arsène et Notre-Dame-du-

Lac, on mentionne comme avantageuse l'existence d'une coopérative agricole.

### L'impact de l'industrie du bois sur l'agriculture

C'est de loin la question la plus intéressante de l'enquête, le répondant étant invité à expliquer sa réponse. Dans seize cas, l'impact de l'industrie du bois sur l'agriculture est jugé favorable, vingt-deux fois défavorable et onze fois sans répercussion. En général, dans les paroisses les plus anciennes et les plus proches du littoral, on trouve que l'industrie du bois a un effet favorable, ou bien on est indifférent. Les raisons les plus souvent invoquées sont que cela permet d'améliorer la ferme ou de payer les dettes grâce aux "bons" salaires. De plus, ça occupe durant la saison morte. Pour les paroisses les plus récentes et les plus enfoncées dans les terres, l'impact est jugé négatif. On dit que ça fait négliger la ferme ou ralentir le défrichement. On considère souvent dans ces cas que la coupe du bois est plus profitable que l'agriculture. Certains curés notent un dégoût envers la terre, alors que d'autres sont conscients de l'apport utile, voire indispensable, que fournit la coupe du bois lors du démarrage d'une nouvelle colonie (par exemple à Lejeune) ou lorsque s'implantent de jeunes agriculteurs (Isle-Verte).

La question 10 porte sur le nombre de personnes allant au chantier l'hiver. Ce nombre est élevé dans les paroisses de l'arrière-pays ou dans celles qui possèdent des scieries importantes comme Price ou Sainte-Odile. Par contraste, le nombre d'agriculteurs du littoral qui vont aux chantiers est plus faible. Et généralement, ce sont plutôt un ou quelques-uns de leurs enfants qui se déplacent.

### Conclusion: vieilles paroisses et nouvelles paroisses

Au-delà du fait qu'il y ait dans la région du Bas-Saint-Laurent cer-

taines paroisses plus âgées que d'autres, y a-t-il des caractéristiques différentes entre les paroisses plus vieilles et celles plus récentes? Ces caractéristiques peuvent-elles nous fournir des indices quant à la croissance, la viabilité ou l'avenir de ces paroisses? Il semble bien que oui.

J'ai trouvé intéressant de classer les paroisses selon leur âge compté depuis la date de leur érection canonique. On trouve cette classification au tableau B. On remarque qu'il y a effort de colonisation entre 1825 et 1829, puis ralentissement jusqu'à 1870; de là, nouvel effort pour 20 ans (1870 à 1889) et nouveau ralentissement pour 40 ans (1890 à 1929), quoiqu'il y ait plus d'érection de paroisses que pour la période précédente; finalement, nouvelle poussée de colonisation avec la crise économique de 1929. Les périodes qui correspondent aux deux guerres mondiales sont caractérisées par des ralentissements marqués<sup>18</sup>.

On peut donc distinguer trois périodes de colonisation intensive: d'abord le lustre 1825-1829 où sont érigées canoniquement

sept paroisses; puis la période de 1870 à 1889 avec onze paroisses; enfin à partir de 1930. Au début de chacune de ces périodes, on érige plus de paroisses que pour la décade précédente. Bien sûr, la date d'érection est en retard sur la colonisation effective; il faut voir la date d'érection comme étant un "seuil" pour la communauté en question. Elle a conscience de son originalité, ou plus simplement, elle est peuplée suffisamment. De toute façon, une telle classification resterait arbitraire et inutile si on ne pouvait trouver des caractéristiques divergentes entre les groupes de paroisses de chaque période. C'est ce que j'ai tenté de faire.

Considérons la période II comme étant intermédiaire. Alors les paroisses que je qualifie de "vieilles" (donc érigées avant 1870) possèdent les particularités suivantes: 1) le taux de natalité, sauf dans le cas de Saint-Mathieu, est très inférieur au taux moyen de 40.5 pour mille; 2) ces paroisses comptent en moyenne 1870 habitants; 3) il y a exode dans tous les cas sauf un: celui de Saint-Germain-de-Rimouski, la

Tableau B — Érection canonique par lustre

Date	Total pour le lustre	Total par décade	Total par 20 ans	Classe
1825-1829	7			
1830-1834	1	1		
1835-1839	0		3	
1840-1844	0	2		
1845-1849	2			I
1850-1854	0	2		
1855-1859	2		3	
1860-1864	0	1		
1865-1869	1			
1870-1874	4	5		
1875-1879	1		11	
1880-1884	3	6		
1885-1889	3			II
1890-1894	0	1		
1895-1899	1		7	
1900-1904	0	6		
1905-1909	6			
1910-1914	1	2		
1915-1919	1		6	
1920-1924	3	4		
1925-1929	1			
1930-1934	2	6		
1935-1939	4		13	III
1940-1944	0	7		
1945 et après	7			

**Tableau C — Les "vieilles" paroisses en 1945**

Paroisses	Population 1945	Taux de natalité	Exode	Impact du bois sur l'agri. (+ ou -)	Terres en culture (%)
Saint-Anaclet	1534	28.5	oui	+	60
Sainte-Angèle	1752	38.3	oui	+	80
Saint-Arsène	1125	26.1	oui	+	—
Bic	2195	32.7	oui	aucun	100
Cacouna	1193	18.8	oui	-	67
Saint-Éloi	826	27.4	oui	+	50
Saint-Fabien	1838	30.0	oui	+	95
Sainte-Flavie	775	35.8	oui	aucun	80
Saint-Germain-de-Rimouski	5959	32.3	pas d'exode	aucun	—
L'Isle-Verte	2352	24.8	oui	+	75
Sainte-Luce	1614	20.0	oui	aucun	60
Saint-Mathieu	1030	52.8	oui	+	33
Notre-Dame-du-Lac	2115	35.6	oui	aucun	34
<b>Total</b>	<b>24303</b>				
<b>Moyenne</b>	<b>1870</b>	<b>31.0</b>			<b>67.6</b>

plus grande ville du diocèse, qui possède un certain pouvoir d'attraction; 4) la proportion de terre en culture est élevée (67.6%); 5) l'impact de l'industrie du bois sur l'agriculture est considéré nul ou positif à l'exception du cas de Cacouna; 6) ces paroisses sont généralement situées dans les basses terres. Ces résultats sont

condensés au tableau C.

Le tableau D contient les caractéristiques des "nouvelles paroisses". Pour fins d'analyse, Sainte-Odile et Saint-Robert ont été exclus des calculs à cause de leur caractère urbain. Alors, on voit que: 1) le taux de natalité, sauf pour Saint-Fidèle-de-Restigouche et Lac-au-Saumon,

est nettement supérieur à la moyenne du diocèse: 47.9 pour mille contre 40.5<sup>19</sup>; 2) ces paroisses comptent en moyenne 968 habitants; 3) il y a exode dans huit cas sur onze; 4) la proportion de terre en culture est de 38.3%; 5) les répercussions de l'industrie du bois sur l'agriculture sont considérées comme négative

**Tableau D — Les "nouvelles" paroisses en 1945**

Paroisses	Population 1945	Taux de natalité (0/00)	Exode	Impact du bois sur l'agri. (+ ou -)	Terres en culture (%)
Sainte-Odile	1301	44.8	oui	-	60 à 70
Saint-Robert	2365	48.3	non	aucun	90
Saint-Adelme	1030	48.7	non	+	40
L'Ascension	792	65.3	oui	-	25
Biencourt	1404	49.2	oui	-	20
Capucins	494	42.5	oui	-	60
Saint-Elzéar	1015	42.7	oui	-	90
Auclair	959	50.8	oui	-	50
Esprit-Saint	1174	52.3	oui	+	25
Saint-Fidèle-de-Restigouche	558	23.5	non	-	23
Lejeune	440	66.2	oui	-	25
Lac-des-Aigles	1395	38.3	non	-	25
Sainte-Paule	891	47.3	oui	+	(note 20)
<b>Total</b>	<b>10652</b>				
<b>Moyenne</b>	<b>968</b>	<b>47.9</b>			<b>38.3</b>

Note: Sainte-Odile et Saint-Robert sont exclues des calculs.

dans neuf cas sur onze; 6) ces paroisses sont situées généralement dans le haut-pays, où il faut bien le dire, le sol est moins fertile.

La seule caractéristique commune est qu'il y a exode de la population dans presque tous les cas, sauf pour la ville de Rimouski.

Que peut-on conclure? Dans les "vieilles" paroisses, là où l'agriculture est bien développée, là où les grosses scieries sont implantées et là où moins de gens vont au chantier l'hiver, l'activité forestière complète l'agriculture en apportant un revenu d'appoint durant la saison morte. Dans les "nouvelles" paroisses, là où on coupe le bois, là où l'agriculture démarre difficilement sans perspective d'amélioration et là où presque tous vont au chantier, l'activité forestière empiète ou même domine sur l'activité agricole. Il y a donc contradiction

entre le désir de coloniser l'arrière-pays et le développement de l'industrie forestière.

En somme, il semble exister deux modèles de développement dans le Bas-Saint-Laurent en 1945: un plutôt axé sur l'agriculture, où la coupe du bois joue un rôle d'appoint, avec lequel coexiste un secteur industriel peu diversifié, et un autre dont l'économie dépend de l'exploitation forestière.

---

#### NOTES

1. Archives de l'Archevêché de Rimouski.
2. Voir Encadré.
3. "Circulaire au clergé", no 20 (12 septembre 1931), dans **Mandements et circulaires**, vol. 1 (mai 1928 à janvier 1936), pp. 175-182.
4. *Ibid.*, p. 175.
5. *Ibid.*, p. 177.
6. *Ibid.*, p. 176.
7. *Ibid.*, p. 177.
8. *Ibid.*, p. 178.
9. Il serait tentant de tirer des séries pour la période 1933-1945, une période particulièrement importante, voire une charnière de

l'histoire du Bas-Saint-Laurent. Il faudra prendre certaines précautions. En 1933, 48 questionnaires ont été retournés, 66 en 1938 et 50 en 1945. Seulement 22 paroisses ont fourni des réponses pour les trois enquêtes.

10. Je ne donnerai pas de résultats ici ou ailleurs pour l'année 1938, l'échantillon me semblant trop réduit.
11. Dans la question, on parle d'"exode vers la ville". Peut-être cela biaise-t-il un peu les résultats.
12. Il est impossible de quantifier cette affirmation, les réponses que fournissent les curés étant vagues.
13. Saint-Léandre, Sainte-Paule-de-Matapédia et l'Isle-Verte.
14. Affirmation difficile à quantifier, certains curés fournissant leur réponse en chiffres absolus, d'autres en nombre de familles, d'autres en pourcentage.
15. Le curé de Saint-Germain-de-Rimouki ne fournit des réponses que pour les catégories suivantes: professionnels (0.8%), commerçants (3.0%) et agriculteurs (3.5%).
16. Plusieurs curés ne semblent pas avoir compris le sens de cette question. Leurs paroisses seront donc exclues pour cette partie de l'analyse.
17. Bizarrement, Albertville et Lac-au-Saumon ont une situation géographique comparable.
18. À ne pas mettre dans les mains d'un disciple de Gaston Bouthoul.
19. Cela est normal, les ménages de colons étant plutôt jeunes.
20. Le curé de Sainte-Paule n'a pas répondu à cette question.

# Le Nouvelliste de Rimouski: analyse du contenu littéraire de l'édition du 13 septembre 1877

Par Vianney Gallant

## Introduction

Le seul fait d'ouvrir un journal ou un livre d'un autre siècle nous introduit dans un monde qui se reconstruit en nous avec ses degrés de fiction et de réalité, de littéraire et de social. Reste à savoir où se situent les frontières entre ces niveaux; pour le lecteur d'aujourd'hui, côtoyer un hebdomadaire comme **Le Nouvelliste de Rimouski**, (constitue peut-être une expérience littéraire en soi, étant donné la distance, la fiction et la gratuité que représente l'ensemble de son contenu par rapport à ses habitudes de lecture et à sa vie quotidienne. Mais laissons à d'autres le souci de franchir) "ce mur des lamentations qu'est la définition de la littérarité<sup>2</sup>." Pour notre part, l'examen d'un numéro de ce journal nous a mis en contact avec des noms familiers, les Derome et Fournier, avec un homonyme, G. Heurard De Fontgalland. Les questions que nous nous posons par la suite nous remettront en contact avec une institution fréquentée, le Séminaire de Rimouski; le pittoresque et le charme de notre métropole régionale nous sont données, à rebours, dans le poème de G.A. Derome (9 août 1877).

Notre démarche a consisté à recueillir de façon exhaustive, dans **Le Nouvelliste de Rimouski** du 13 septembre 1877, les indices propres à illustrer le "littéraire" tel qu'entendu et convenu dans le cours de sociologie de la littérature. Nous avons d'abord identifié ces textes, puis tenté d'élargir la portée de ce contenu en situant dans le temps chaque auteur ou article cité. Le numéro analysé nous livre un feuilleton, **Le Robin-**

**son Américain**, un billet de G.A. Derome sur Amédée Pichot, un autre sur la mort de M. Thiers, politicien et historien français, mais surtout un article d'Alphonse Fournier. Ce dernier article nous fera remonter à une critique d'un certain G.H. De Fontgalland critiquant lui-même et de façon virulente un poème de G.A. Derome paru dans ce même journal le 9 août précédent.

### 1. Le feuilleton

Ce numéro s'ouvre sur un "feuilleton littéraire" qui a pour titre: **Le Robinson Américain**. Cette livraison du journal **Le Nouvelliste de Rimouski** nous en lègue le XII<sup>e</sup> chapitre. Ce feuilleton de 25 épisodes (comme **L'Odysée** d'Homère) n'est pas signé. Le XII<sup>e</sup> chapitre traite de la vie des castors, de leur façon de travailler à la construction de leurs cabanes.

### 2. Les billets

#### a) Amédée Pichot

En page 2 du numéro étudié nous retrouvons un petit communiqué: "Inadvertance historique". Il est signé par G.A. Derome. Il y est question d'un auteur, Amédée Pichot, qui aurait écrit sur les Mormons, fondés non pas par Brigham Young, nous dit le billet, mais plutôt par Joë Smith, auquel Brigham Young aurait succédé comme président des Mormons.

Badadug nous signale que l'U-QAM possède dans sa collection de livres rares trois volumes regroupés sous le titre: **Voyage historique et littéraire en Angleterre et en Écosse**. Wahlen et Tarlier, 1826. Amédée Pichot est né à Arles en 1795 et mort à Paris en 1877. Il est considéré comme un

important "littérateur et traducteur de la littérature Outre-Manche<sup>3</sup>."

Il a publié de nombreux livres; celui mentionné par Derome dans son billet doit être **Les Mormons**, publié chez Hachette en 1854<sup>4</sup>. Ce billet a sans doute été écrit pour souligner la disparition de cet écrivain vu que sa mort est située dans la même année que l'article.

#### b) Louis-Adolphe Thiers

On annonce "la mort de M. Louis-Adolphe Thiers ex-président de la république française". Né le 15 avril 1797, cet homme fut publiciste, homme d'État, historien. Ce "parent d'André Chéniers" a publié de nombreux volumes d'histoires; **La Vie Littéraire** du 13 septembre 1877, lui consacre de nombreux articles.

### 3. Une polémique

Une correspondance adressée à Monsieur G.H. De Fontgalland et signée Alphonse Fournier couvre ce numéro du 13 septembre et se poursuit à la livraison suivante, le 20 septembre. Cet article assez important prend au moins cinq colonnes en tout, soit plus d'une page de journal. Il s'agit d'une contre-critique démolissant la critique que De Fontgalland formulait d'une façon radicale à l'endroit du poème "RIMOUSKI" de G.A. Derome, paru le 9 août de la même année.

a) Le poème de G.A. Derome "RIMOUSKI", comme le dit De Fontgalland, est "une pièce de vers" de 16 quatrains et son auteur l'a dédiée à Joseph E.T.; nous n'avons malheureusement pas pu découvrir l'identité de ce dernier personnage. Ces alexan-

drins font l'éloge du calme, de l'immensité du fleuve, de la pêche, d'une grève déserte "où quelquefois l'on rêve", de l'air pur, des odeurs marines, de l'amitié. Les rimes se succèdent deux à deux.

Par exemple, "surprise" et "éprise" qui appellent les deux fins de vers suivants: "joyeux" et "dieux".

Ce poème fait aussi allusion à un auteur: "Comme Delille alors, sincère ami des champs." Le **Dictionnaire des littératures** nous suggère trois homonymes. Soit Louis François Delille de la Brevetière (1682-1756), François Delille (1817-1889) et l'abbé Jacques Delille (1738-1813). Ce dernier, poète plus connu, est vraisemblablement l'auteur cité par Derome dans "RIMOUSKI".

b) La critique de G.H. De Fontgalland

L'article de G.H. De Fontgalland paru le 30 août 1877, s'intitule "Critique littéraire" et couvre un peu plus d'une colonne du journal. Il déclare que ce poème "RIMOUSKI" est un "véritable tohu-bohu dans lequel l'auteur a jeté pêle-mêle les pensées les plus disparates". Il ajoute qu'il fait cette critique dans l'intérêt de Derome mais que cette "oeuvre (...) n'était pas encore digne de la publicité." Prétentieux, il précise que pour l'honneur de la littérature et du bon goût, il eût mieux valu "que ces vers n'eussent jamais été publiés". De Fontgalland reproche à ce périodique "la déplorable facilité avec laquelle il accepte et publie les écrits les plus insignifiants."

L'auteur de "Critique littéraire" reproche au poème lui-même son "triste commencement", de "simuler le langage des dieux", "ses couleurs sont trop faibles"; un vers: "sans illustrer par de pompeux accords" est déclaré "dépourvu de bon sens." Il blâme aussi Derome de vouloir illustrer le calme, ce qui ne s'est jamais fait à son avis. De Fontgalland commente ce vers "Me juchant au-dessus de la commune prose" en ironisant: "c'est pas mal le voilà juché." Puis, hâbleur: "Quels vers harmonieux! et qu'il est spirituel!" Plus loin, il conteste l'usage du vocable "permanem-

ment" qui selon lui "n'est point encore reçu par l'Académie", et déclare qu'il s'agit là d'une "faute de grammaire impardonnable". Le critique improvisé conseille à G.A. Derome "d'apprendre à écrire avant de rêver." Il dénonce même la longueur de ce vers qui selon lui a treize pieds: "Mais quel que soit le sol que ton pied distrait foule."

D'une façon générale, notre nouveau venu de la critique bas-laurentienne dénonce "la faiblesse de pensée et de style qui se fait sentir du début à la fin du morceau" et ajoute qu'il y a "ignorance complète des règles les plus élémentaires de versification." Pour lui, la majeure partie du poème est faite de "prose rimée." Il termine sa "Critique littéraire" en affirmant: "M. G.A. Derome se croit poète, il fait des vers c'est déjà beaucoup, il les publie c'est de trop, il les signe c'est impardonnable."

Nos informations sur G.H. De Fontgalland sont très restreintes. Aucun dictionnaire ne nous indique son existence. Alphonse Fournier nous précise son origine française et des annonces de l'immigrant entre le 16 août et le 13 septembre nous le présentent comme un instituteur en disponibilité "pouvant enseigner le français et l'anglais." Il est intéressant de noter que ces annonces paraissent une semaine après le poème de Derome et s'arrêtent dès la réaction de Fournier. Un examen assez approfondi des autres numéros du périodique rimouskois nous le confirment. On peut se douter que la critique de Fournier dont nous faisons la synthèse plus loin a été déterminante dans le fait que ces annonces de l'étranger cessent, et même, nous pouvons également en faire l'hypothèse, que cette défense tout aussi virulente qu'avait été la critique, fut pour De Fontgalland une pressante invitation à aller se faire voir ailleurs.

c) La critique de la critique

Dans son article "Correspondance", Alphonse Fournier développe en plusieurs points une argumentation qui démolit violemment celle tenue par G.H. De Fontgalland dans sa "Critique littéraire." L'élite intellectuelle de Rimouski n'allait pas s'en laisser

imposer par un audacieux immigrant, ignorant de la mentalité traditionnelle québécoise, et des liens serrés qui se tissent entre les gens instruits d'une petite ville de "province" ne comptant pas plus de 4 000 habitants.

Fournier, dès sa deuxième phrase, annonce le ton agressif et percutant qui prévaudra tout le long de son article: "Il est permis de supposer qu'en mettant au jour cette oeuvre, vous la présentiez comme un échantillon du savoir-faire d'un lettré venu exprès de France pour étonner par la grandeur de ses conceptions les pauvres villageois du pays lointain qui lui donne asile." Il poursuit en attaquant lui aussi la personne autant que le texte: "Vous trouverez aussi, (...) plus d'un campagnard à qui les allures fort prétentieuses d'un moine de votre acabit n'en imposeront pas". Alphonse Fournier dénonce la présomption qui l'a fait intituler son article "Critique littéraire", "ce qu'elle n'est pas du tout..." De Fontgalland se voit traiter de "philantropique (sic) Aristarque" sur un ton aussi ironique que savant, autrement dit de critique éclairé et sévère, ce qui ne manque pas d'accentuer la raillerie des propos de Fournier.

Alphonse Fournier relèvera les fautes de français de son opposant. Au lieu de "classer au rang" on aurait dû écrire "mettre au rang". Il ajoute en citant un aphorisme d'un auteur français: "A qui s'impose la tâche de toiser et de juger les personnes, il faut des mains nettes." Nous n'avons pas retrouvé l'origine de cette citation. Le défenseur de Derome déclare que De Fontgalland est un "maître d'école primaire", et renforce son argumentation en stipulant que "la critique littéraire exige, non seulement que l'on soit assez honnête pour se montrer conséquent avec soi-même, mais que l'on s'abstienne de railler les personnes."

L'auteur de "Correspondance" évoque l'existence de deux autres auteurs régionaux qui publient des poèmes dans **Le Nouvelliste de Rimouski**. Il s'agit de Henri Z. Duberger qui a fait paraître "Pelerinage à Rome", le 5 avril 1877 et de François Magloire Derome qui publie le 22 mars, un



DOIT AU-DESSUS DU FAIT, LES PRINCIPES AVANT LES HOMMES.

Vol. I.

Prix 5 centimes ou  
\$2.00 par année.

RIMOUSKI, 13 Sept. 1877.

ANNONCES

10 cts. par ligne 1ère insert.  
5 cts. par insert subséq.

No. 38.

COMPAGNIE  
d'Assurance Mutuelle  
Contre le Feu.  
Des comités de  
Rimouski, Timiscamata, et Kamouraska  
Incorporée et Licenciée.  
BUREAU PRINCIPAL :  
Rue St. Germain,  
Ville de St. Germain de Rimouski

Nous soussignés, membres du Clergé, de  
l'Honorable Conseil Législatif, de l'Assemblée  
Législative de la Province de Québec, et  
autres citoyens demeurant en la dite Province,  
recommandons avec plaisir la Compagnie de  
Rimouski, Timiscamata et Kamouraska, dont  
nous avons lu et examiné les règlements. Elle

ALPHONSE DUBE,  
EDECIN.  
Bureau:—Hotel Rimouski, chez M. Fran-  
çois St. Laurent.—Rue St. Germain.  
Rimouski, 28 Août 1877.—1a.

Université-Laval,

La rentrée des Facultés qui devait avoir lieu  
le 12 Septembre est remise à plus tard. Nouvel  
avis en temps opportun.

P. ROUSSEL, Proc.

Sec. U. L.

Quebec, 29 Août 1877.

Riki, 30 Août 1877. 11.

FEUILLETON LITTÉRAIRE

Nouvelliste de Rimouski,  
Jeudi, 13 Sept. 1877.

LE  
ROBINSON AMÉRICAIN.  
CHAPITRE XII.

LA VALLEE.—LES CASTORS.

Quand le tronc fut mis à sa place on  
traversa du trou formé par l'accident, les  
castors allèrent chercher des pelotes de  
terre grasse qu'ils formaient avec leurs  
pattes de devant faites en forme de main,  
et là, se servant de leurs pieds de derrière

Un moyen très-rapide, sûr et  
facile de faire de l'argent c'est de choisir  
un territoire pour y introduire la dernière  
invention utile qui est d'un besoin quoti-  
dien, et que demande partout le chef d'une  
famille, c'est à dire une machine à coudre  
d'une dimension complète, avec table et  
pédale, pour le prix minime de dix huit  
piastres.

Elle est fabriquée par la compagnie  
manufacturière Peerless de Philadelphie.  
Elle fait le même travail que la ma-  
chine que vous paieriez quatre vingt pas-  
tres, et aussi rapidement et aussi solide-  
ment et fait une couture si forte que le  
drap déchire avant que les points cedent.  
Les agents ont le plaisir de les montrer  
en opération pour les vendre dans chaque  
famille qu'ils visiteront. Des agents actifs  
font trente piastres par jour et au-delà.

poème à Saint-Joseph et le 29 mars des vers sur le Vendredi Saint. On retrouve son nom un peu partout dans le journal de même qu'un hommage à Mgr l'évêque recueilli dans le **Livre de Raison** du Séminaire de Rimouski. Il est présent aussi dans **Chronique de Rimouski** de l'abbé Charles Guay. Né à Montréal en 1821, François Magloire Derome fut le premier pronotaire du grand district judiciaire de Rimouski; il s'est également fait connaître par sa poésie parue dans les journaux. Nive Voisine le classe parmi les pré-romantiques canadiens français. Pour l'intérêt du lecteur, il nous plaît de signaler que François Magloire Derome est le père de G.A. Derome, et qu'ainsi, il apparaîtra plus clair que De Fontgalland, qu'il eût raison ou tort dans l'appréciation du poème "RIMOUSKI", avait affaire à plus gros morceau qu'il ne pouvait imaginer. Mais revenons à l'article de Fournier dont nous aborderons maintenant la deuxième partie publiée le 20 septembre 1877.

Dans la suite de "Correspondance", Alphonse Fournier demande à De Fontgalland comment il fait pour dire que Derome "se flatte d'orgueil d'être né Rimouskiois" alors que Derome ne le dit pas. Or selon Fournier Derome n'est pas né à Rimouski. Pour enfoncer davantage son opposant, notre correspondant régional dira: "Pour des esprits no-

vice comme l'est le vôtre, il y a même en littérature, des profondeurs où il reste embourbé." A propos du fait qu'aucun auteur ne traiterait du calme il ajoute: "C'est possible: vous n'avez pas tout vu ce qu'il y a sous le soleil." Fournier montre ensuite que ce thème est justement propre à la poésie tout en lui reprochant "de n'avoir pas fait ses humanités."

Se référant à un certain Bescherelle, notre auteur régional affirme que "L'Académie (lui) doit une foule d'additions..." dont le mot "permanemment." Ce Bescherelle est le grammairien français Louis Nicholas Bescherelle (1802-1883) ou son frère cadet, H. Bescherelle, grammairien et lexicologue<sup>10</sup>. De toute façon, cet usage ne constituerait pas pour Fournier une faute de grammaire, mais "on l'appellerait un barbarisme, pour désigner l'emploi d'un terme forgé..." Bien documenté, Alphonse Fournier ajoute: "Vous (...) tenez un langage qui fait voir clairement que vous ne savez pas ce que vous dites." En ce qui a trait à la métrique, il précisera qu'il n'y a pas 13 pieds dans le vers dénoncé par De Fontgalland. Il s'appuiera sur le fait qu'il est "de règle constante que l'e muet à la fin du vers ne compte pas pour une syllabe." Avec autant de raideur que son adversaire il dénoncera son "pédantisme", son "imposture littéraire" et sa "divagation pour le moins ridicule."

Il serait intéressant d'examiner plus en profondeur cet échange très sportif à propos d'un seul poème de Derome. Contentons-nous de jeter un coup d'oeil sur la conclusion de Fournier: "... avant de faire la leçon aux autres, il faut commencer par être maître; vous ne l'êtes pas. Tenez-vous en pour le présent du moins à votre école élémentaire." Il conclut en citant cet adage: "Savetier/Fais ton métier/ Et ne porte pas ta censure/ Au dessus de la chaussure." Ce dernier adage ressemble à un proverbe recueilli par Plin<sup>11</sup>.

### Conclusion

Il est intéressant de constater la place assez considérable que prenait le "littéraire" dans les hebdomadaires régionaux du XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré l'inévitable "cancan" idéologique dans lequel cette littéarité nageait, il semble bien que les aspects gratuits de l'écriture journalistique prenaient une importance beaucoup plus grande à l'époque, que ce que nous pouvons déceler dans nos hebdomadaires régionaux d'aujourd'hui. Quant à notre polémique, qui fut l'objet de la plus grande partie de cette recherche, il ne faudrait pas oublier quelques facteurs déterminants qui la font naître. D'abord, les auteurs du poème "RIMOUSKI" et de "Correspondance" ont tout probablement été confrères de classe au

Séminaire de Rimouski. En effet, le **Répertoire des Anciens du cours classique du Séminaire de Rimouski**<sup>12</sup> nous présente un George Derome et un Alphonse Fournier étudiant dans la neuvième classe (1871-1877). Derome deviendra avocat et Fournier sans doute missionnaire puisqu'on le signale décédé au Guatemala. Les propos de De Fontgalland qu'ils soient fondés ou non, démontrent une grande faiblesse de jugement et une méconnaissance évidente de la cohésion culturelle du milieu québécois du XIX<sup>e</sup> siècle. Un brin d'esprit colonialiste souffle sans doute encore dans ses veines; et s'il semble s'intéresser à la littérature aussi bien qu'il veut promouvoir sa carrière de professeur, il s'y prend fort gauchement. La réaction du milieu rimouskois à cette critique malvenue du produit d'un membre de son élite intellectuelle aurait tout aussi bien pu venir d'un magistrat tel Duberger, d'un membre du clergé de Rimouski, ou de François Magloire Derome lui-même, à la fois père de l'auteur de "RIMOUSKI" et défenseur du patrimoine culturel québécois. N'a-t-il pas signé un poème "Le lendemain" qui selon Voisine<sup>13</sup>, aurait provoqué des remous chez les anglophones en 1841? Cette vive réaction, par le biais de cette polémique, nous signale clairement le sentiment de défense propre aux sociétés traditionnelles. Le Canada français du XIX<sup>e</sup> siècle fait partie de cette

catégorie, et combien plus encore le petit milieu rimouskois de 1877.

#### NOTES

1. *Le Nouvelliste de Rimouski*, Rimouski, 13 septembre 1877.
2. Gilles Lamontagne, "Le feuilleton, mode de diffusion populaire de la littérature bas-laurentienne (1861-1950)." *Revue d'histoire du Bas Saint-Laurent*. Rimouski, Société d'histoire régionale du Bas Saint-Laurent, volume X, numéro 2 et 3, mai-décembre 1984 p. 100.
3. Philippe Van Thieghem, *Dictionnaire des littératures*. Paris, PUF 1968, tome III, p. 3054.
4. Hugo P. Thieme, *Bibliographie de la littérature française. De 1800 à 1930*. Genève, 1971. Tome II, p. 488.
5. Jean-Michel Place et André Vasseur, *Bibliothèque des Revues et journaux littéraires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, J.-M. Place, 1974, Tome II, p. 68.
6. Philippe Van Thieghem, *op. cit.* p. 1075.
7. XXX, *Le "livre de Raison" du Séminaire de Rimouski*. Rimouski, Imprimerie Blais 1963?
8. L'abbé Charles Guay, *Chronique de Rimouski*. Québec, P.-G. Delisle imprimeur, 1873, 254 pages.
9. Nive Voisine, "François Magloire Derome", *Dictionnaire Bibliographique du Canada (1871-1880)*. Volume X, Québec, PUL 1972, p. 246.
10. Thieghem, *op. cit.* p. 447.
11. Maurice Maloux, *Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes*. Paris, Larousse, 1980, p. 98.
12. XXX, *Répertoire des Anciens du cours classique du Séminaire de Rimouski, (1862-1952)*, p. 92, section Répertoire.
13. Nive Voisine, *loc. cit.*

#### BIBLIOGRAPHIE

- A) Source principale:  
*Le Nouvelliste de Rimouski*. Rimouski le 13 septembre 1877. Les autres numéros cités sont ceux du 24 février, du 15, 22 et 29 mars, du 5 avril, du 9, 16 et 30 août, du 6, 20 et 27 septembre 1877 et le numéro du 13 avril 1878.
- B) Ouvrages et documents consultés:  
 1. Blais Jacques, Nive Voisine et Jean Duber-

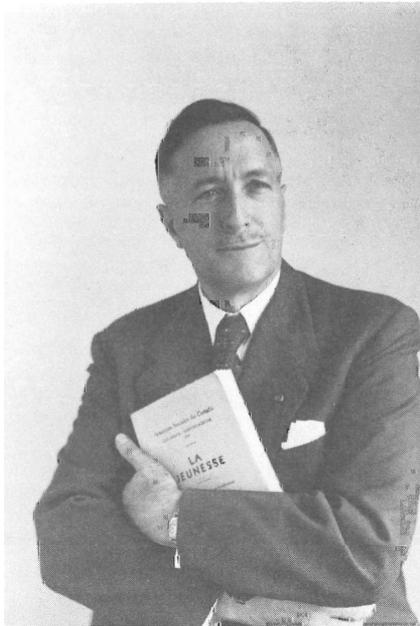
- ger, *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec. Des origines à 1900*. Tome I, Montréal, Fides, 1973, 918 pages.
2. Grand'Maison Georgette, *Les élèves du Collège-Séminaire de Rimouski, 1863-1903*. Maîtrise Es Arts, Histoire, Faculté des Arts, Université d'Ottawa, 1971, 161 pages.
  3. Guay Charles (L'abbé), *Chronique de Rimouski*. P.-G. Deisle imprimeur, Québec, 1873, 254 pages.
  4. Huston James, *Le répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*. Montréal, J.-M. Valois, 1893. (4 volumes).
  5. Imbs Paul, *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1974, Tome III, 1205 pages.
  6. La Tereur Marc, *Dictionnaire Bibliographique du Canada, 1871-1880*. Volume X. Québec, PUL, 1972, 894 pages.
  7. Maloux Maurice, *Dictionnaire des Proverbes Sentences et Maximes*. Paris, Larousse, 1980. 628 pages.
  8. Montre naud Florence, Agnès Pierron et François Suzonni, *Dictionnaire des Proverbes et Dictons*. Paris, 1980, Les Usuels du Robert, 658 pages.
  9. Montre naud Florence et Jeanne Matignon, *Dictionnaire des citations monde entier*. Paris, 1979, Les Usuels du Robert, 794 pages.
  10. Place Jean-Michel et André Vasseur, *Bibliographie des Revues et journaux littéraires du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Tome II. Paris, Ed. Jean-Michel Place. (Chronique des lettres françaises). 1974, 360 pages.
  11. Querard, Louanche et Bourquelot, *La littérature française contemporaine*. Tome VI. Paris, Maisonneuve et Larose 1857.
  12. Robert Paul, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris, SNL, Tome I, 1958, 1079 pages.
  13. Tanguay Cyprien (L'abbé), *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes françaises*. Montréal, Eusèbe Sénécal, MDCCLXXXVII, 801 pages.
  14. Thieghem Philippe Van, *Dictionnaire des littératures*. Paris, PUF, Tome III, 1968, 4349 pages.
  15. Thieme Hugo P., *Bibliographie de la littérature française de 1800 à 1930*. Genève 1971.
  16. XXX, *Album du Séminaire de Rimouski*. Rimouski, Imprimerie Gilbert, 1940, 259 pages.
  17. XXX, *Le "Livre de Raison" du Séminaire de Rimouski", 1863-1963*. Rimouski, Imprimerie Blais, 1963. 6 schémas.
  18. XXX, *Répertoire des Anciens du cours classique du Séminaire de Rimouski*. (1862-1952). Rimouski, 137 pages.

# Fastes historiques

Par Donald O'Farrell  
archiviste

Archives nationales du Québec région Bas Saint-Laurent/Gaspésie

## Paul-Hubert 1893-1958



Afin de mieux connaître le personnage, interrogeons la généalogie. Né aux Îles-de-la-Madeleine le 26 octobre 1893, du mariage de Léocadie Lafrance et de Jean Hubert, Paul partagera très tôt, avec son père, les tâches familiales de l'agriculture et de la pêche, afin de subvenir aux besoins fondamentaux d'une famille nombreuse. Ses études il les fera à l'école supérieure Saint-Joseph, puis, à compter de 1912, à l'école Normale Laval. Il complètera ses études à cette école avec la plus haute distinction; on le disait prédestiné à cette vocation. Il s'engagera comme instituteur à Laurierville et à Kénogami, puis à Montréal où, en 1919, suite à de longues études, il sera nommé Inspecteur d'école. Ses nouvelles fonctions l'amèneront à découvrir un coin de pays qu'il fera sien: Rimouski.

Ses préoccupations pour la qualité de l'enseignement et de l'utilisation de la langue écrite et parlée l'inciteront à s'impliquer socialement. C'est ainsi qu'il créera les cercles d'études, un médium privilégié pour la diffusion, auprès des professeurs, des outils nécessaires à un enseignement de qualité. De plus, c'est à travers son implication au

sein même de la Société Saint-Jean Baptiste de Rimouski, à titre de secrétaire et de président, que Paul Hubert portera très haut le flambeau de la langue française.

En 1930, lors de la réorganisation du système d'inspection scolaire, le Surintendant de l'Instruction publique, l'Honorable Cyrille-F. Delage, nommera Paul Hubert, Inspecteur régional pour tout le secteur allant de Rivière-du-Loup à Gaspé. C'est à ce titre que son action sociale portera et qu'elle se diversifiera: Président des artisans canadiens-français et de l'Association forestière du Bas Saint-Laurent; fondateur de la coopérative d'alimentation "La Ménagère"; Président de l'Association professionnelle des inspecteurs d'écoles catholiques de la Province de Québec et auteur d'un essai historique: Les Îles-de-la-Madeleine et les Madelinots. A cette nomenclature des activités viendra se greffer, en fin de carrière, plusieurs décorations qui chercheront toutes à souligner et à reconnaître l'énergie investie par Paul Hubert et son acharnement pour le mieux-être et la qualité de l'enseignement au Québec.

Paul Hubert est décédé à Rimouski le 27 décembre 1958.

Dans son édition du 30 janvier 1957, Le Devoir publiait un article portant sur les conditions de travail des instituteurs et institutrices des écoles catholiques au Québec. L'auteur, Gérard Filion, fait alors état des différences notables, au plan salarial, entre l'instituteur et l'institutrice protestant et catholique (celui-ci et celle-ci peuvent atteindre un niveau de salaire allant jusqu'à \$7,300. annuellement; celui-là et celle-là ne peuvent espérer mieux qu'un salaire, d'ailleurs plafonné, de \$5,000. annuellement). Son propos est fondement de protestations de toutes formes et ramène, de nouveau, la question de la qualité de

l'enseignement dans les écoles.

*"Ce n'est pas avec des petites maîtresses d'école mal payées et souvent bafouées, ce n'est pas avec des instituteurs et des professeurs forcés pour vivre de conduire des taxis durant leurs heures de loisirs, que le Canada français portera hautement le flambeau de la civilisation catholique et française en Amérique du Nord. Admettons-le donc une fois pour toutes: nous sommes un peuple d'ignorants et nous le resterons aussi longtemps que nous accepterons d'un coeur léger de faire éduquer nos enfants par des instituteurs mal payés et le plus*

*souvent méprisés."*<sup>1</sup>

Et l'auteur de conclure:

*"La racine du mal, c'est la mauvaise répartition des charges scolaires dans l'ensemble de la province."*<sup>2</sup>

D'avantage que l'effet de la mauvaise répartition, c'est la cause des inégalités salariales qui soulèvera la polémique.

La riposte sera rapide et elle paraîtra dans les mêmes colonnes du journal, dans une lettre adressée à Gérard Filion et signée par "un inspecteur régional". Nous reproduisons, ici, intégralement, la lettre parue dans l'édition du 5 février de la même année.

Monsieur Gérard FILLION,  
Directeur-Gérant, Le Devoir.

2

Cher Monsieur Fillion,

Votre article du 30 janvier dernier, intitulé: "La Grande Pitié des Instituteurs Catholiques" vaut au moins cinq dollars. Et je suis heureux de vous adresser cette faible obole comme souscription aux Amis du Devoir, 1957.

Je vous félicite pour cet article en particulier et j'espère que d'autres suivront sur le même thème. Depuis que j'ai reçu l'appel des Amis du Devoir, j'avais songé à vous écrire pour vous demander que Le Devoir entreprenne une campagne en faveur des institutrices rurales. L'occasion vous a été fournie de publier votre article avant que je ne me décide à vous écrire. J'en suis content car je vois que vous êtes tout à fait de mon avis.

Archives nationales du Québec  
Vous savez que les institutrices laïques sont encore plafonnées à un traitement de \$600 dans la Loi de l'Instruction publique de notre province. Les Commissions scolaires ont dû, malgré elles, ignorer la loi et la dépasser afin de trouver des institutrices. Mais elles y sont allées trop lentement et le marché des institutrices s'est raréfié au point de laisser fermées 50% des écoles de rangs, si l'on ne fait appel, dans certaines régions, à du personnel d'occasion, à des adolescentes à peine sorties de l'enfance, encore ignorantes, sans aucune formation pédagogique, et qui consentent à sacrifier leurs études pour rendre service aux commissaires qui font pression et offrent souvent des traitements plus élevés qu'il n'ont voulu accorder à des diplômées.

Résultat: les jeunes filles de 10e et de 11e années se lancent dans l'enseignement sans passer par l'école normale. Cette dernière est ainsi gênée dans son recrutement et opère à déficit. J'estime que si le salaire de la diplômée était le double de celui de la non-diplômée, les étudiantes de nos écoles ~~normales~~ de village seraient intéressées à faire leur cours d'école normale et le recrutement irait tout seul. D'ailleurs, ne trouvez-vous pas, Monsieur Fillion, que nous avons trop d'écoles normales? Leur grand nombre n'a pu remédier à la pénurie des institutrices diplômées. Je suis porté à croire que nous en avons trop et qu'elles ne sont pas assez bien organisées... On dirait que chaque pensionnat veut une école normale pour équilibrer ses finances. L'école normale reste au second rang.

Les meilleures professeurs sont réservés pour le pensionnat et les étudiants de ce dernier font la grimace sur les normaliennes et les regardent comme des inférieures. C'est presque de la ségrégation. Déjà la future institutrice se rend compte d'une discrimination pour sa profession et cela est loin de l'encourager. Mais si cette profession commandait un salaire alléchant, elle serait mieux vue des unes et des autres.

Nos écoles normales de filles devraient être de grandes institutions, complètement séparées des pensionnats, uniquement destinées à former ~~les~~ et à préparer des institutrices pour les écoles publiques. Théoriquement, on les a beaucoup améliorées en ces dernières années. Ainsi, elles ne devraient recevoir que des jeunes filles pourvues du certificat de 11e année, à qui l'on enseignerait les secrets de la pédagogie, y compris la pratique. Mais, pour faire du nombre, on les emplit d'élèves de 10e et de 11e années que l'on compte comme normaliennes, quand elles ne sont pas du tout au cours normal. Dans les statistiques officielles, cela paraît bien: 60, 80, 100 jeunes filles dans une école normale. De fait, il n'y en a souvent que 15, 25, 30 qui sont des normaliennes. Le professeur laïc, étonné là pour enseigner la pédagogie, on le relègue souvent aux matières qui exercent le moins d'influence possible. Comment voulez-vous qu'en dépit de leur nombre exagéré, nos écoles normales de filles viennent jamais à nous donner les institutrices dont nous avons besoin à la campagne?

Archives nationales du Québec

Excusez-moi, Monsieur Fillion, tout ce que je vous dis là est confidentiel, non pour la publicité. Vous COMPRENEZ ! Mais je voudrais que Le Devoir revienne souvent sur ce sujet pour améliorer et les traitements et les écoles normales. Cela est-il possible?

Je vous félicite, ainsi que votre équipe, pour le merveilleux travail d'éducation que vous faites, jour après jour. Vous êtes de bons professeurs. Espérons que tous vos lecteurs seront des élèves fidèles, dévoués et généreux.

Cordialement à vous,

Paul Hubert

L'auteur de ces lignes — il le reconnaîtra par la suite — est Paul Hubert. Comme il l'avait déjà fait à plusieurs occasions et dans les mêmes circonstances, il voulu souligner l'apport du journal et remercier l'auteur pour son appui à la cause. L'occasion lui est offerte à nouveau d'exposer, au grand jour, l'inégalité salariale entre enseignants et enseignantes, congréganistes et laïcs d'obédiences catholiques et l'écart davantage prononcé d'avec leurs confrères et consœurs protestants et protestantes.

Son postulat s'appuie sur l'inadéquation de la formation pédagogique du personnel enseignant. Paul Hubert avait, depuis longtemps, identifié le problème et sa conséquence: l'Inspecteur

régional n'a pas les outils pédagogiques nécessaires pour assurer une bonne formation, ce qui l'oblige à composer avec du personnel non préparé et, dans certains cas, incompetent. Il a trouvé en Gérard Fillion un allier sûr à la cause et une solution possible au problème qui perdure: une meilleure répartition de la "charge scolaire" assurerait, au secteur de l'enseignement catholique, les crédits nécessaires à une formation pédagogique adéquate et à une répartition salariale représentative.

Par son propos journalistique improvisé, dans lequel il avait soulevé un problème fondamental relié à des questions d'un autre niveau — devrait-on dire national — Paul Hubert provo-

quera le mécontentement de ses supérieurs du ministère de l'Instruction publique. Tant et si bien qu'enquêtes et représentations seront effectuées par des Hauts-fonctionnaires du Ministère et par des amis et des parents de Paul Hubert, pour tenter de trouver un issu à la polémique créée par tout un contexte. Nous reproduisons, intégralement, une lettre écrite par un parent de Paul Hubert et adressée au Surintendant de l'Instruction publique, dans laquelle il est instamment demandée la clémence de l'autorité. Celle-ci témoigne, avec éloquence, de l'importance du problème et de l'ampleur qu'il a suscitée.

Voici la lettre que j'ai envoyée à Monsieur Savard, je n'ai pas un mot à son retour et j'en aurais beaucoup à ajouter.



## Le Collège Sainte-Anne

Pointe-de-l'Eglise  
Comté de Digby, N. S.

Le 8 septembre 1957

Monsieur Michel Savard, I.G.  
Département de l'Instruction Publique,  
Québec.

Cher Monsieur Savard.

Pendant mon séjour à l'Externat St-Jean-Eudes, j'ai eu plusieurs fois, à titre de préfet des études, le plaisir de vous rencontrer et de causer longuement avec vous. J'ai été, par là, à même d'apprécier votre compréhension, et c'est pourquoi je m'adressa à vous pour vous parler d'un problème qui m'affecte beaucoup.

J'ai appris que mon frère Paul allait être mis à sa retraite en octobre ou novembre. La chose serait assez banale s'il s'agissait simplement de l'application d'un règlement fixant une limite d'âge de service. Mais il en est tout autrement: il est congédié comme un coupable parce qu'un journaliste a eu l'indiscrétion de publier une lettre personnelle, assez anodine d'ailleurs. Sans en connaître l'auteur, j'avais lu cette lettre dans le Devoir l'an dernier à Bathurst, et certaines suggestions m'avaient paru si pratiques pour nous que je l'avais signalée à une réunion du comité directeur de l'A.A.E. où nous discutons la possibilité de fonder une école normale bilingue au N.B. C'est dire que nous n'y avions rien vu de révolutionnaire.

Je ne suis pas au courant des règlements du département de l'Instruction Publique de Québec, ni de la liberté d'expression dont ses employés peuvent ou ne peuvent pas se servir. Aussi je ne puis juger à sa juste valeur la faute légale commise par mon frère. Seulement je vous demanderais, Monsieur Savard, de mettre en balance de ce léger manquement à la discipline, si manquement il y a, 38 ans de fidèles services, de sacrifices et d'abnégation pour la cause de l'éducation dans la Province de Québec.

Archives nationales du Québec

C'est un devoir de reconnaissance qui me fait parler ainsi puisque je dois à Paul tout ce que je suis. Mais c'est bien plus que cela: je connais son dévouement que nous avons souvent taxé d'exagération, son travail de toutes les heures dans des conditions parfois pénibles, sa scrupuleuse fidélité au devoir, allant jusqu'au refus presque constant de prendre des vacances alors même que sa santé l'exigeait. Et si je vous demande instamment d'intervenir en sa faveur, c'est parce que je sais que de fait d'être renvoyé comme un mauvais serviteur après s'être dépensé sans ménagement pendant 38 ans au service d'une cause qui lui est si chère, serait capable d'affecter sa santé au point d'amener des conséquences graves.

Je vous prie d'excuser la liberté que je prends en intervenant ainsi dans une question où je ne suis pas directement concerné. Surtout, n'allez pas dire à Paul que je vous ai écrit, car il en serait probablement mécontent. Mais si vous pouvez faire révoquer la décision qui le concerne, - et je suis sûr que vous le pouvez, - je vous demande, ~~xxx~~ au nom

de ce que vous avez de plus cher, d'intervenir pour qu'une peccadille ne vienne pas, par un renvoi ignominieux, mettre fin à une carrière dont tout éducateur pourrait être fier.

Archives nationales du Québec

Veillez croire, Monsieur Savard, à mon meilleur souvenir et agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

A. Hubert, c.j.m.

na ou s'il fut congédié ou forcé de quitter, prématurément, son poste d'Inspecteur régional?

Il faudrait voir ce que l'histoire a à nous enseigner. Est-ce qu'en fin de course Paul Hubert démission-

### NOTES

- 1- Le Devoir, 30 janvier 1957.
- 2- ibid.

FONDS PAUL HUBERT  
1920-1958  
1 mètre 76  
Copies et originaux

Le fonds est constitué d'archives textuelles et photographiques et est enrichi d'un instrument de recherche facilitant sa consultation, dont nous reproduisons ici, pour l'essentiel, les grandes lignes.

Plan de classification détaillé  
Instrument de recherche no. 100081

1.1 - L'Inspecteur d'école  
- correspondance

- notes personnelles et notes biographiques  
- procès-verbaux des réunions d'inspecteurs de la région  
- documents relatifs à l'Association des inspecteurs d'écoles

### 1.2 - L'Enseignement

- correspondance  
- documents relatifs aux matières d'enseignements  
- documents relatifs aux journées pédagogiques  
- documents relatifs aux conférences pédagogiques  
- documents relatifs aux cercles et associations pédagogiques

1.3 - La Langue française  
- documents relatifs à la Société Saint-Jean Baptiste  
- documents relatifs à la Survivance de la langue française  
- documents relatifs à l'Association canadienne des éducateurs de langue française

1.4 - La coopérative de consommation "La Ménagère"

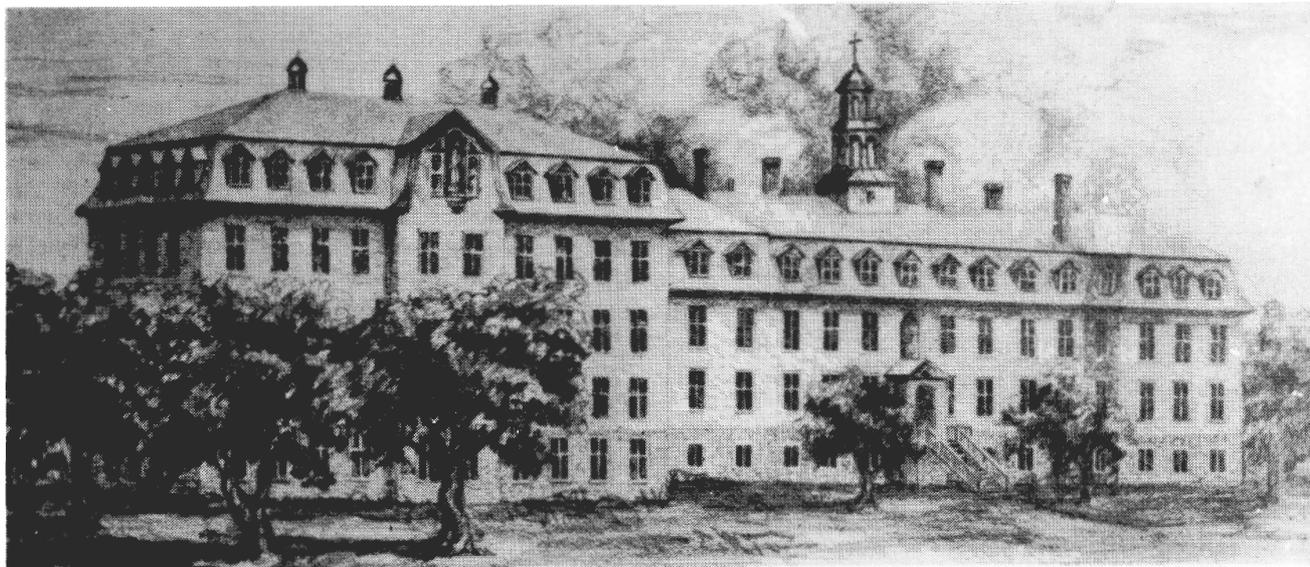
1.5 - Son volume: le manuscrit

1.6 - Sa vie et ses autres intérêts

2.1 - Photos, cartes et plans

## ***Le Cégep de Rimouski, une présence régionale***

*Dès 1863, 100 élèves étudiaient au Séminaire de Rimouski. Devenu le Cégep de Rimouski en 1967, il accueille aujourd'hui 4 500 élèves.*



*3<sup>e</sup> Séminaire, auquel on a ajouté l'aile en 1905*

**C'est plus d'un siècle d'éducation qui s'inscrit à notre histoire régionale!**

---

**La Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent est également publiée grâce à la participation financière de la Ville de Rimouski, de la Société Nationale de l'Est du Québec et de la Librairie Blais de Rimouski.**

---

## **LA QUALITÉ AVANT TOUT**

Cherchant continuellement à satisfaire sa clientèle, l'imprimerie Impressions des Associés inc. n'hésite pas à se doter des meilleurs outils pour répondre à vos exigences de qualité dans vos imprimés.

Nous disposons d'équipements des plus modernes, en région, dont un système de photocomposition sur ordinateur, très sophistiqué, vous offrant un choix de 104 caractères, une presse rotative à 5 unités pour vos journaux et circulaires...

Les presses à feuilles pour tous vos travaux, tels que cartes d'affaires, en-têtes de lettre, enveloppes, dépliants, affiches, volumes, formules diverses, etc...

Fiez-vous à notre équipe dynamique!



**Gilles Bélanger**  
représentant



**IMPRIMERIE  
IMPRESSIONS  
DES ASSOCIÉS**

**723-2188**

212 Cathédrale, Rimouski (Qc)

# ***LA TRAME DES LIENS SANS FRONTIÈRES***

Comme maillon d'un réseau sans frontières, Québec-Téléphone garantit la permanence et la fiabilité des communications que ses abonnés entretiennent entre eux et avec le reste du monde. Pour ce faire, elle améliore constamment son réseau de télécommunications en y intégrant les technologies de pointe, comme les fibres optiques et la transmission numérique, à la satisfaction d'une clientèle répartie sur 40 % du Québec habité.

Forte du dynamisme de près de deux mille employés, Québec-Téléphone affirme sa compétence dans des secteurs aussi divers que la téléinformatique, les radiocommunications, la bureautique, le conseil en gestion de communications de même que la transmission de la voix, de données et de signaux de radiotélévision.

CGP-8608-1157



QUÉBEC-TÉLÉPHONE